

Table des matières

Sommaire	ii
Liste des tableaux	vii
Remerciements.....	viii
Introduction	1
Méthode.....	6
Contexte théorique	10
Évolution sociale et reconnaissance du rôle de père.....	11
Quelques changements sociohistoriques ayant influencé le rôle de père	11
Fonctions du père dans le développement de l'enfant	18
Impact du père sur l'attachement de l'enfant.....	19
Impact du père sur le lien mère-enfant et développement de l'autonomie chez l'enfant	20
Impact du père sur l'identité et régulation des émotions de l'enfant	21
Impact du père sur l'estime de soi et l'apprentissage de l'enfant	22
Impacts institutionnels de la reconnaissance du rôle de père.....	23
Incarcération du père.....	27
Prévalence des pères incarcérés au Canada	28
Impacts de l'incarcération du père	29
Impacts sur les enfants	30
Impacts sur la mère et conjointe	34
Impacts sur le père	36

Expérience des pères – Données qualitatives	38
Trois recherches qualitatives.....	38
Résultats	43
Identité	44
Sentiment de perte.....	45
Culpabilité, regrets, honte	47
Rôle médiateur de la mère	48
Enjeux organisationnels et matériels	49
Motivation au changement.....	52
Discussion	54
Conclusion	67
Références	72

Liste des tableaux

Tableau

1	Quatre distinctions essentielles entre les pères et les mères.....	15
2	Facteurs de risque de délinquance chez les enfants d'un parent criminel.....	34
3	Recherches qualitatives sélectionnées.....	42

Remerciements

Cet essai n'aurait pu être réalisé sans le soutien constant de personnes d'exception. J'aimerais tout d'abord remercier le directeur et la codirectrice de l'essai, monsieur Jean-Pierre Gagnier et madame Guylaine Beaudoin, pour m'avoir fait confiance en acceptant de se joindre à l'aventure d'explorer une réalité humaine encore peu connue et empreinte de tabous. Mes premiers contacts avec vous au début du baccalauréat m'ont permis de découvrir des personnes dont la passion et l'amour de l'être humain semblent sans limite. Je vous remercie pour votre ouverture, votre patience, votre rigueur, votre intérêt, votre curiosité, votre regard critique et vos commentaires toujours constructifs. Ce fut un honneur et un plaisir de vous côtoyer durant toutes ces années. Puis, cet essai traitant de l'importance des liens familiaux, je ne peux passer sous silence la contribution des miens. J'aimerais donc remercier mes parents ainsi que Bruno, Raphaëlle et Maxim pour être une source quotidienne d'inspiration et de soutien.

Introduction

L'objectif de cet essai est d'explorer le lien père-enfant dans le contexte particulier de l'incarcération du père au Canada. La nature de cet essai est essentiellement théorique et doit être considéré comme exploratoire. Après avoir rappelé l'évolution du rôle de père et décrit les principaux impacts de son engagement auprès de l'enfant et de la mère tels que précisés dans les études menées dans le domaine, nous entrerons dans le cœur du sujet en rendant compte, à partir de la documentation disponible, de la crise familiale que représente l'incarcération du père, des impacts possibles sur l'enfant, la mère et le père et, plus spécifiquement, sur le lien père-enfant. Les pères incarcérés étant avant tout des pères, s'attarder de prime abord à cet aspect général de leur identité nous permet deux choses : d'une part, cela permet de rappeler que le rôle de père est soumis au contexte socioéconomique dans lequel il s'insère et est donc en constante évolution. Il apparaît ainsi essentiel de décrire quelles sont les attentes et représentations sociales actuelles liées au rôle de père; d'autre part, décrire les impacts de son engagement auprès de la mère et l'enfant permet de mettre en évidence la pertinence de s'intéresser aux impacts possibles des contextes particuliers d'exercice de la paternité tels que l'incarcération. Depuis plusieurs décennies, la société ne cesse d'évoluer, entraînant dans son sillage l'émergence et l'amplification de divers phénomènes sociaux. La famille est l'un des contextes de vie ayant subi de profondes transformations.

Cela a nécessité une redéfinition des rôles de chacun à l'intérieur de la famille. Cette transformation des rôles, ainsi que des représentations et attentes y étant liées, a trouvé écho dans le monde scientifique. On voit alors apparaître un intérêt pour le développement des connaissances sur la paternité, objet de recherche ayant accusé un retard considérable par rapport à la maternité. Bien qu'à ce jour la recherche sur la paternité demeure sensiblement récente, elle représente une avancée majeure dans le sens de la reconnaissance de l'importance du lien père-enfant et l'apport considérable des pères au développement de l'enfant en matière d'attachement, d'autonomie, de l'identité, de la régulation des émotions, de l'estime de soi et de l'apprentissage.

Mais qu'advient-il de cette reconnaissance lorsqu'une situation particulière survient et fragilise la structure familiale? Au Canada, il n'y a que les pénitenciers pour femmes qui comprennent des unités mère-enfant où la cohabitation est possible. Les hommes détenus n'ont pas cette possibilité. L'incarcération du père représente alors inévitablement une forme de rupture de lien dont l'ampleur et les répercussions peuvent varier d'une famille à l'autre. C'est sur ce contexte particulier d'exercice de la paternité que nous nous attarderons afin d'explorer les impacts de l'incarcération sur les membres de la famille et plus spécifiquement sur le lien père-enfant.

Avant de considérer l'incarcération comme telle, nous ferons un survol de l'évolution sociohistorique du rôle de père au Québec ainsi que des contributions du père au développement de l'enfant reconnues à ce jour. Nous considérons important de faire

un rappel de ces éléments pour trois raisons principales : 1) la récurrence des connaissances sur la paternité; 2) la réflexion sur une situation aussi précise que l’incarcération fait en sorte que l’on peut rapidement être happé par ce qu’elle a de particulier et ainsi perdre de vue les éléments fondamentaux rejoignant l’ensemble des pères; et 3) l’écart important entre où on est rendu en termes de connaissances scientifiques, soit en recherche, et la facilitation concrète de l’exercice de la parentalité pour les pères incarcérés.

Ainsi, nous tenterons en premier lieu de retracer les grands traits de l’évolution sociohistorique du concept de père de manière à circonscrire quelles sont les représentations et attentes sociales actuelles liées à ce rôle et qui devront être reconsidérées en fonction de la situation particulière que représente l’incarcération. Par la suite, nous exposerons les fonctions du père qui, à ce jour, sont démontrées et reconnues dans la littérature scientifique. Cette démonstration de l’importance du père dans le développement de l’enfant a pour but de mettre en lumière la pertinence de s’intéresser ensuite à l’incarcération du père, à ses impacts sur chacun des membres de la famille ainsi que sur le lien père-enfant. En ce sens, nous aborderons brièvement les impacts de l’incarcération sur le père, la mère et les enfants mis à jour par la littérature scientifique pour ensuite tenter d’approfondir l’expérience des pères à l’aide de trois recherches qualitatives ayant été menées auprès de pères incarcérés. La recherche quantitative ainsi que le discours institutionnel et professionnel sur les pères proposent une forme de regard sur les pères et laissent peu de place au point de vue des pères

eux-mêmes. Ce constat nous a incités à porter attention aux propos des pères issus des rares études qualitatives disponibles. En complément du bilan des études quantitatives qui constituent le cœur de cet essai, nous avons choisi de redonner la parole aux pères incarcérés en rapportant des passages témoignant de leur compréhension et de leur perception de leur expérience de père. Les tendances se dégageant des résultats décrits dans les études quantitatives ne doivent pas être confondues avec l'expérience personnelle, singulière et subjective dont témoignent les études qualitatives d'où la richesse des méthodologies mixtes.

Finalement, nous tenterons d'exposer certains enjeux personnels, relationnels, sociaux et organisationnels pouvant influencer l'exercice de la paternité en contexte d'incarcération et ayant des impacts sur le lien père-enfant. Deux facteurs nous semblent cependant importants à rappeler. Le premier est la présence fréquente de problèmes concomitants (dépendance et toxicomanie, trouble de santé mentale) qui peuvent compliquer ou entraver l'exercice des responsabilités parentales. Le deuxième est l'histoire du couple et de la famille avant l'incarcération qui a pu engendrer des conflits, des prises de distance entre les conjoints ou avec les enfants, ou encore amplifier des craintes ou des méfiances mutuelles. Le rappel légitime des conditions partagées avec tous les pères ne doivent pas occulter les enjeux particuliers qui devront être pris en compte et adéquatement accompagnés. De même, les enjeux particuliers et les difficultés qui devront être pris en compte ne devraient pas occulter ce que ces pères partagent avec tous les pères et méritent comme soutien.

Méthode

L'essai que nous proposons est de nature essentiellement théorique et doit être considéré comme exploratoire. La rareté des études disponibles sur la thématique à l'étude, le nombre et la diversité des facteurs à prendre en compte ainsi que l'impossibilité de prélever directement des données auprès des pères incarcérés dans le cadre plus limité d'un essai doctoral ont orienté nos choix. Nous avons jugé important de décrire d'entrée de jeu la méthodologie retenue afin de préciser les motivations sous-jacentes de notre démarche de recherche et de rendre plus explicite la séquence de présentation des contenus.

L'objectif de l'essai étant d'explorer le lien père-enfant dans le contexte particulier de l'incarcération du père, nous posons la question suivante : Quels sont les impacts, décrits dans la documentation, de l'incarcération du père sur la relation père-enfant et sur l'exercice de la paternité? Avant d'entrer dans le cœur du sujet, soit l'incarcération, nous avons choisi de franchir deux étapes qui nous apparaissent essentielles. La première consiste à présenter les grands traits de l'évolution sociohistorique du rôle de père. La deuxième cherche à rendre compte de la reconnaissance du rôle de père à travers certaines contributions du père au développement de l'enfant démontrées à ce jour. Nous considérons ces étapes comme importantes pour trois raisons principales. D'abord, la majorité des recherches sur la paternité sont récentes et il semble important de rappeler leurs conclusions. Ensuite, il persiste un écart significatif entre l'évolution de

connaissances issues des recherches récentes et validées et les pratiques destinées aux pères dans les organisations de soins et de services. Finalement, la réflexion sur l’incarcération peut rapidement nous amener à centrer notre attention sur ce qu’elle a de particulier et ainsi perdre de vue le fondamental, soit ce que ces pères partagent avec l’ensemble des pères.

Ainsi, ces étapes préalables devraient nous permettre, d’une part, de circonscrire quelles sont les attentes et représentations sociales actuelles liées au rôle de père et, d’autre part, de rappeler les contributions du père au développement de l’enfant connues à ce jour. Ces deux éléments prendront une signification particulière lorsque nous aborderons l’exercice de la paternité sous l’angle de l’incarcération du père. Les considérations générales qui alimentent les connaissances et les représentations sociales autour du rôle de père s’entremêlent alors avec des considérations associées aux enjeux de vulnérabilité et aux parcours de retrait social et d’exclusion.

Pour développer le cœur de l’essai, nous avons consulté la littérature scientifique disponible sur les pères détenus afin de rendre compte des impacts documentés de l’incarcération du père sur le lien père-enfant. Cette revue de la littérature nous amène à poser deux constats. Le premier est qu’il y a, à ce jour, très peu de recherches ayant été menées auprès de cette population. Le second constat est que ces recherches présentent un regard externe porté sur leur réalité et que très peu d’entre elles accordent une place à la parole, aux perceptions et aux aspirations des pères incarcérés. Ce dernier constat

nous a amenés à choisir de redonner la parole aux pères en présentant, en complément du bilan des études quantitatives, les résultats de trois études qualitatives ayant été sélectionnées sur la base de la place qu'elles accordent au discours des pères en appuyant leurs résultats à l'aide d'extraits d'entrevues. L'accès au prélèvement direct de l'information auprès de la population des pères incarcérés étant limité et exigeant des démarches dépassant le cadre d'un essai, nous avons opté pour cette stratégie méthodologique tout en étant conscient et en assumant les limites que cela comporte. Ainsi, nous avons choisi de faire une méta-synthèse (Sandelowski, 2004) de trois recherches qualitatives en reprenant les résultats sous forme de thèmes que les auteurs de ces recherches ont fait émerger du récit des pères incarcérés rencontrés. Chacun de ces thèmes est accompagné de passages d'entrevues témoignant de la perception que ces pères ont de leur expérience de paternité en contexte d'incarcération.

Contexte théorique

Évolution sociale et reconnaissance du rôle de père

Les pères en contexte d'incarcération étant avant tout des pères, c'est sous l'angle général de cette dimension de leur identité que nous souhaitons amorcer cet essai. En ce sens, nous nous attarderons à trois dimensions rejoignant l'ensemble des pères, soit : 1) les grands marqueurs de changements sociaux ayant influencé le rôle de père; 2) les fonctions du père aujourd'hui démontrées et reconnues; et 3) l'impact institutionnel des nouvelles connaissances sur la paternité.

S'attarder à ces trois dimensions de la paternité semble essentiel pour circonscrire quelles sont, de façon générale, les représentations sociales et attentes actuelles envers les pères en termes d'exercice de leur paternité et d'apport au développement de leurs enfants. Cela permettra par la suite de mieux saisir les enjeux liés au contexte particulier d'exercice de la paternité qu'est l'incarcération.

Quelques changements sociohistoriques ayant influencé le rôle de père

Rappelons tout d'abord qu'au début du XX^e siècle, définir la notion de famille nord-américaine pouvait apparaître comme une tâche plutôt simple. La famille dite nucléaire regroupait deux individus, liés par une entente formelle (mariage), ainsi que leurs enfants biologiques. Aujourd'hui, la multiplicité des structures familiales rend sa définition particulièrement ardue. Il est nécessaire de saisir que le contexte

sociohistorique dans lequel s'inscrit la famille transforme nécessairement la définition qu'on en fait. La notion de famille actuelle est donc récente. Lacharité et Gagnier (2009) qualifient la famille de plurielle et polymorphe. Ces auteurs décrivent les familles comme étant des : « regroupements d'individus ayant des liens de filiation ou de parenté et étant liés affectivement l'un à l'autre par des ententes tacites (concubinage, cohabitation complète ou partielle) ou des contrats formels (mariage, formule de garde, adoption). » (p. 3).

La structure familiale traditionnelle s'est transformée et diversifiée et il en est de même du rôle appartenant à chacun dans la famille. Les changements sociohistoriques ont entraîné une modification des valeurs et des attentes associées aux rôles de père, de mère et d'enfant. Puisque le sujet touche le lien père-enfant, nous nous concentrerons ici sur l'évolution de la conception de la paternité et nous nous attarderons aux grands marqueurs de l'évolution du rôle de père à partir du milieu du XXI^e siècle.

Les années 50 marquent le début de la recherche sur la paternité. La recherche est alors axée sur les impacts de l'absence du père. Les chercheurs mettent en lumière « le lien entre l'absence du père et des problèmes de non-conformité et de non-intégration sociale des garçons. » (Deslauriers, 2002, p. 149). On attribue alors essentiellement au père le rôle d'agent de socialisation.

Les années 60 sont empreintes d'un vaste mouvement de contestation et de renouvellement des rapports de genre et des rapports sociaux. (Deslauriers, 2002) L'apport des revendications féministes en ce qui a trait à l'égalité des sexes, à la place des femmes sur le marché du travail et à l'évolution des mœurs est considérable. Le contexte social et les motivations internes du père se transforment. Le père prend une place de plus en plus grande auprès des enfants en s'impliquant dans les diverses sphères de vie de ces derniers. C'est le début des cours prénataux auxquels les deux parents sont invités à participer et le père a également sa place dans les salles d'accouchement. Cette décennie est également marquée par la démocratisation de l'éducation qui permet aux femmes d'avoir accès aux études supérieures et éventuellement à des carrières professionnelles et par l'entrée en vigueur de la loi sur le divorce qui permet aux couples de divorcer sans avoir à démontrer qu'il y a eu faute de la part de l'un ou des deux conjoints. Dès lors, les rôles sexuels et parentaux poursuivent leur transformation, mais on voit aussi apparaître le début des modifications au plan de la structure familiale.

Dans les années 70, le modèle masculin tel qu'on le connaissait se transforme significativement. Subvenir aux besoins de sa famille n'est plus la seule manière d'être un bon père (Dollahite, Hawkins, & Brotherson, 1997; Dubeau & Devault, 2009; Lamb, 2004). Le modèle dit traditionnel cohabite alors avec d'autres formes récentes d'exercice de la paternité. Les modèles familiaux se diversifient et la recherche se centre sur la capacité des pères à prodiguer les soins et à assurer le développement affectif de leurs enfants.

Le concept d'androgynie apparaît durant les années 80 (Deslauriers, 2002). On considère alors que les rôles sexuels sont interchangeables. Sur le plan légal, il y a la loi sur le divorce sans faute qui entraîne une augmentation du taux de divorce. Les structures familiales continuent de se modifier et il en est de même des contextes d'exercice de la paternité. Les chercheurs s'interrogent alors sur la capacité des pères de mater (Lamb, 2004).

Quant à elles, les années 90 marquent le début d'une intégration de ces nombreux changements. Plutôt que de considérer le fait d'être identique comme l'égalité, on s'intéresse à savoir comment hommes et femmes, mères et pères, peuvent être égaux tout en étant différents (Dubeau & Devault, 2009; Le Chanu & Marcos, 1994; Paquette, 2004). On reconnaît la place importante du père dans le développement des enfants et on s'intéresse à ses particularités. La question n'est plus de savoir s'ils sont compétents, mais bien d'approfondir les connaissances et la compréhension du « comment ils font ». Dès lors, les études permettent de faire des découvertes quant à l'apport spécifique des pères au développement de l'enfant.

L'une des recensions d'études observationnelles la mieux documentée qui ait été réalisée dans le domaine de la petite enfance et des interactions parents-enfants démontre que 80 % des comportements observés sont similaires chez les mères et les pères (Dubeau & Devault, 2009). Le Tableau 1 s'inspire de la contribution de Dubeau et

Devault (2009) et présente des distinctions essentielles qui ont été indiquées dans des études récentes et validées.

Tableau 1

Quatre distinctions essentielles entre les pères et les mères

-
1. Une première distinction concerne le type d'activités privilégiées par les pères dans leurs interactions avec les enfants. Alors qu'il était clairement établi dans plusieurs études que les mères interagissaient davantage avec les enfants dans un contexte de soins (Lamb, 2004), les pères privilégient un contexte d'action (Dubeau, 1995; Grossman et al., 2002; Paquette, 2004).
 2. Une seconde distinction indique que le père serait un partenaire plus exigeant que la mère sur le plan du langage.
 3. Une troisième distinction rappelle que les pères réagiraient davantage aux comportements de dépendance de l'enfant et cela d'autant plus qu'il s'agit d'un garçon. Les pères chercheraient à accentuer l'autonomie de l'enfant en le laissant davantage se débrouiller dans les tâches de résolution de problèmes (Labrell, 1996).
 4. Une quatrième distinction porte sur le fait que les pères placeraient plus fréquemment leurs enfants dans une situation d'imprévisibilité et de défi. Une forme de poussée vers l'ouverture au monde (Le Camus, 2004; Paquette, 2004).
-

Il semble donc que si les interactions parents-enfants sont la plupart du temps semblables, qu'il s'agisse de la mère ou du père, il demeure que le père apporte une contribution distincte en ce qui a trait aux interactions actives, au développement du langage, de l'autonomie et de la résolution de problèmes ainsi qu'à l'ouverture au monde.

La redéfinition des rôles sexuels a entraîné une redistribution des tâches domestiques, des contributions budgétaires et des soins dispensés aux enfants (Barette, Lafortune, Baillargeon, Brunelle, & Plante, 2002; Lafortune, Barette, & Brunelle, 2005; Lafortune et al., 2004) Ces modifications ont également entraîné une redéfinition des rôles parentaux. Selon Dulac (1993), la redéfinition des rôles sexuels, la démocratisation de l'organisation familiale et l'augmentation des taux de divorce et de séparation ont amené la transformation du rôle de père, c'est-à-dire des valeurs et des attentes sociales aujourd'hui associées à la paternité. De manière générale, la conception de la paternité a évolué du rôle traditionnel de père pourvoyeur à celui de père engagé différemment, et ce, dans l'ensemble des sphères de la vie de ses enfants. Cette tendance ne signifie pas pour autant que l'on doit oublier ce qui a existé et existe encore dans les faits. En ce sens, Deslauriers (2002) mentionne que les différentes attentes liées au rôle de père ne se sont pas remplacées mais bien cumulées au fil du temps.

En somme, un regard rétrospectif sur l'évolution des études sur le rôle de père permet de dégager des tendances fortes. Trois grands constats méritent d'être soulignés.

Le premier constat porte sur les grands marqueurs de cette évolution. Ainsi, les études menées sur les pères ont été menées en trois grandes vagues. La première cherchait à étudier les effets de la simple présence ou absence des pères. La seconde s'employait à établir des éléments de comparaison entre les rôles joués par les mères et les pères. Les connaissances sur les mères servaient alors de point de comparaison pour

établir la contribution spécifique des pères et l'exercice de leur rôle. Puis, la troisième grande vague des études sur les pères s'intéressait de manière particulière à la contribution spécifique des pères, à leurs modes d'interaction privilégiés avec les mères et les enfants. Les apports distincts et complémentaires des pères profitent maintenant d'un meilleur éclairage.

Le second constat concerne le volume des publications disponibles sur le rôle de père. Même si le nombre des publications sur les pères a quadruplé en trente ans, l'écart avec le nombre de publications sur les mères s'est pourtant constamment maintenu (Lacharité, 2009, 2012; Lacharité et al., 2005). Ainsi, bien que la recherche accorde une place de plus en plus importante à la paternité, le rôle de la mère demeure prédominant.

Le troisième grand constat rappelle que les discours institutionnel et professionnel sur les pères laissent bien peu de place aux points de vue, aux émotions, aux aspirations des pères eux-mêmes. En fait, on parle généralement d'eux sans leur permettre de se représenter eux-mêmes. Il demeure important de se rappeler que les études donnant la parole aux pères, recueillant leurs récits et leurs expériences sont récentes et peu nombreuses. Ainsi, les pères ont longtemps été soit simplement comparés aux mères, soit décrits en dehors de leurs propres perceptions, de leurs mots. Aux études initiales quasi exclusivement quantitatives et descriptives se sont peu à peu ajoutées des études qualitatives et des méthodologies mixtes (De Montigny et al., 2009; Lacharité, 2012).

La recherche montre aujourd'hui que l'impact du père sur le développement de l'enfant est considérable. Nous verrons dans la prochaine section quelles sont les fonctions paternelles aujourd'hui démontrées et reconnues.

Fonctions du père dans le développement de l'enfant

Si la redéfinition du rôle représente l'angle social de la paternité, les fonctions représentent, quant à elles, l'apport du père au développement psychologique de l'enfant (Lafortune et al., 2004). La recherche sur le développement de l'enfant et sur l'interaction père-enfant démontre plusieurs de ces contributions. Le père :

- a un lien d'attachement avec l'enfant (Grossman & Grossman, 1998; Kotelchuck, Zelazo, Kagan, & Spelke, 1975; Lamb, 1997; Paquette, 2004; Schaffer & Emerson, 1964);
- protège le lien mère-enfant (Barette et al. 2002; Marvin & Stewart, 1990);
- favorise le développement de l'autonomie de l'enfant (Barette et al., 2002; Biller, 1984; Boudreau, 1989; Le Camus, 1995; Tomasello, Conti-Ramsden, & Ewert, 1990);
- favorise la socialisation (Le Camus, 2002);
- aide l'enfant à consolider son identité sexuelle (Lemay, 1983; Roiphe & Galenson, 1987);
- favorise le développement des mécanismes d'autorégulation émotionnelle chez l'enfant (Dixon et al., 1981; Labrell, 1996; Yogman, 1985);
- a un impact positif sur l'estime de soi (Biller, 1984);

- a un impact positif sur les capacités d'apprentissage de l'enfant (Belsky, 1996; Lafortune et al., 2005).

Dans les prochaines sections, nous reprendrons chacune de ces contributions de manière à les développer davantage afin de saisir l'importance du père dans le développement de l'enfant et de circonscrire les représentations et attentes sociales liées au rôle de père. Il est essentiel de rappeler que les recherches présentées dans cette section ont été faites dans différents contextes sociohistoriques qu'il faut prendre en considération à la lecture de leurs résultats afin d'éviter le biais historique.

Impact du père sur l'attachement de l'enfant

Le premier élément démontré par la recherche est l'existence d'un lien d'attachement entre le père et l'enfant. Selon Schaffer et Emerson (1964), dès l'âge de 3 mois, bien que la mère demeure la figure d'attachement centrale, le bébé commence à se référer au père. Dans le même ordre d'idées, Kotelchuck et al. (1975) ont démontré qu'à l'âge de 18 mois, 70 % des bébés ont développé un lien d'attachement significatif avec le père. En utilisant la « situation étrange » d'Ainsworth et al. (1978)¹, le même groupe de chercheurs a montré que les enfants réagissent négativement tant au départ du père qu'à celui de la mère. Bien que la recherche sur l'attachement soit traditionnellement axée sur la relation mère-enfant, Lamb (1997) rapporte que les pères sont capables au même titre que les mères d'être affectueux, d'être sensibles aux besoins

¹ La situation étrangère est une stratégie expérimentale élaborée en 1978 par Ainsworth et al. et visant à évaluer la qualité du lien d'attachement mère-enfant.

de leurs enfants et d'y répondre adéquatement, ce qui constituent deux éléments essentiels à l'établissement du lien d'attachement. De plus, il fut démontré que l'enfant peut s'attacher non seulement à la mère, mais également aux autres figures stables¹ de son environnement (Grossman & Grossman, 1998). Aussi, Paquette (2004) rapporte les travaux de van IJzendoorn et Bakermans-Kranenburg (1996) qui montrent qu'il est possible pour l'enfant de développer un lien d'attachement avec plus d'une personne significative et que le lien peut être différent avec son père et sa mère. Commentant ces constats de recherche, Paquette (2004) rappelle que : « ces résultats ont été considérés comme une confirmation que l'attachement réfère à la relation parents-enfants, à l'histoire spécifique des interactions d'un enfant avec un adulte particulier. » (p. 208).

Impact du père sur le lien mère-enfant et développement de l'autonomie chez l'enfant

Le père contribue à la protection du lien mère-enfant. Barette et al. (2002) se réfèrent aux écrits de Marvin et Stewart (1990) et soulignent que le père, en favorisant une relation conjugale harmonieuse et en participant tant aux tâches ménagères qu'aux soins à l'enfant, soutient sa conjointe dans l'exercice de son rôle de mère.

En plus de protéger le lien mère-enfant, la recherche démontre que le père favorise le développement de l'autonomie chez l'enfant. Dans un premier temps, le père favorise le processus de séparation-individuation de l'enfant en s'imposant comme tiers, créant

¹ Cet enjeu de stabilité prendra une toute autre signification et sera d'autant plus crucial lorsque nous aborderons l'incarcération du père.

une distance relationnelle et psychique suffisante entre la mère et l'enfant (Boudreau, 1989). Cette juste distance relationnelle permet à l'enfant d'évoluer de la relation fusionnelle avec la mère vers l'élaboration d'une identité qui lui est propre et, par le fait même, de l'acquisition d'une autonomie progressive (Biller, 1984). Dans un deuxième temps, il semble que le père favorise chez l'enfant l'exploration de l'environnement (Le Camus, 1995). Le Camus (2002) a observé des parents en interaction avec leurs enfants de un an en milieu aquatique. La stimulation sociale fut le seul type de stimulation permettant de différencier les pères et les mères. Les pères étaient plus enclins à orienter leurs enfants vers l'environnement et les bébés répondaient davantage à la stimulation sociale faite par les pères. Dans un troisième temps, le père, ayant plus de difficultés à décoder les demandes de l'enfant que la mère, serait plus exigeant en ce qui a trait à la communication de l'enfant (Tomasello et al., 1990). Dans un quatrième temps, Barette et al. (2002) rapportent les travaux de Lytton et Romney (1991) et soulignent : « la réactivité plus grande des pères aux comportements de dépendance de l'enfant, et ceci, plus spécifiquement si l'enfant est un garçon. » (p. 24). Ainsi, en démontrant moins de tolérance face aux manifestations de dépendance, les pères se montrent davantage exigeant envers les enfants, ce qui favoriserait le développement de leur autonomie.

Impact du père sur l'identité et régulation des émotions de l'enfant

L'aide à la consolidation de l'identification sexuelle est une autre fonction du père. Selon Lemay (1983), très tôt dans le développement, l'enfant intègre des marqueurs de

différenciation sexuelle par l'expérience sensorielle vécue de manière différente avec chacun de ses parents. Puis, autour de la deuxième année de vie, l'enfant a besoin du parent du même sexe comme modèle identificatoire pour établir les bases de son identité sexuelle. Le père joue donc ce rôle de modèle identificatoire pour les garçons (Roiphe & Galenson, 1987). De plus, l'enfant a également besoin du parent du sexe opposé pour le confirmer dans son identité sexuelle en le reconnaissant et l'investissant comme appartenant à ce groupe. Ainsi, le père confirmera l'identité sexuelle de sa fille en la reconnaissant et l'investissant comme telle (Roiphe & Galenson, 1987).

En ce qui a trait à l'autorégulation des émotions, alors que la mère a une fonction de contenance en recevant et transformant les émotions de l'enfant, le père a, quant à lui, une fonction plus excitante (Dixon et al., 1981; Yogman, 1985). Les interactions davantage physiques du père confrontent l'enfant à l'émergence d'émotions déstabilisantes. Ainsi, l'enfant en arrive à développer diverses habiletés lui permettant de s'autoréguler (Labrell, 1996).

Impact du père sur l'estime de soi et l'apprentissage de l'enfant

En ce qui concerne l'estime de soi, la recherche montre que le père a un impact positif auprès de son enfant. Selon Biller (1984), les enfants dont le père est peu ou pas engagé développent une plus faible estime de soi. De plus, en ce qui concerne les capacités d'apprentissage, il semble que l'engagement du père soit lié au développement de compétences cognitives et intellectuelles supérieures. En ce sens, Lafortune et

al. (2005) rapportent les travaux de Belsky (1996) et soulignent ceci : « une telle complémentarité des rôles parentaux contribue à une meilleure adaptation sociale et cognitive de l'enfant. » (p. 3).

L'évolution des attentes liées aux rôles sexuels, la diversité des formes d'organisation familiale et la place de plus en plus grande du père auprès de son enfant semblent donc s'accorder au foisonnement de la recherche démontrant l'importance du père dans le développement des enfants. Cette reconnaissance de plus en plus grande du rôle de père a également des ramifications dans les institutions gouvernementales et dans les décisions légales. La prochaine section vise à rendre compte des ancrages sociaux et légaux de cette reconnaissance à travers deux grands pôles institutionnels, soit celui du congé parental et celui des décisions légales en matière de garde d'enfants.

Impacts institutionnels de la reconnaissance du rôle de père

Le congé parental à la naissance d'un enfant ainsi que les décisions en matière de garde d'enfants sont deux ancrages sociaux et légaux de la reconnaissance du rôle de père (Lacharité, 2012).

Au fil des années, les gouvernements canadien et québécois ont ouvert un espace de plus en plus grand aux pères désirant participer aux programmes de congé parental. Au Canada, la participation des pères passe de 3 % en 2000 à 10 % en 2001 (Statistique Canada, 2008).

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est le programme de congé parental qui est administré par le Québec et remplace le programme canadien auprès des Québécois. Accordant une place plus grande au père, le RQAP inclut une période de cinq semaines de congé exclusif au père ainsi que sept semaines de congé partageable (Statistique Canada, 2008). Dès sa création en 2006, 20 % des pères québécois prennent le congé qui leur est octroyé. En 2010, 76 % des pères admissibles au programme québécois ont pris le congé (Statistique Canada, 2008).

Ces données montrent que lorsque nous offrons aux pères des opportunités de favoriser le lien avec leurs enfants, ceux-ci démontrent une volonté d'en bénéficier.

Ainsi, la reconnaissance du père se reflète tant dans les programmes de congé parental que dans l'utilisation de cet avantage social par les pères. Il ne s'agit pas du seul domaine où la place des pères s'élargit. Sur le plan légal, les décisions en matière de garde d'enfants lors d'une séparation conjugale traduisent aussi un changement en regard de l'importance accordée au lien père-enfant.

Selon le ministère de la Justice du Québec (2004), entre 1970 et 1990, près de 75 % des ordonnances en matière de garde confiaient la garde exclusive à la mère. L'autre quart était divisé entre la garde partagée¹ et la garde exclusive au père. Or, en 2000, on retrouvait 37 % de garde partagée et près de 10 % de garde exclusive au père. Un peu

¹ Légalement, la garde partagée a lieu lorsque l'enfant habite 40 % de son temps avec chacun de ses parents (Ministère de la Justice du Québec, 2010).

plus de la moitié des jugements octroyait la garde exclusive à la mère. Dans le même ordre d'idées, dans les cas où une pension alimentaire était fixée suite à une séparation ou un divorce, le taux de garde partagée est passé de 7 % en 1997 à 21,5 % en 2009 (Ministère de la Justice du Québec, 2010). Ainsi, bien que la mère soit celle qui obtient le plus souvent la garde, l'importance du père semble se refléter dans les décisions légales concernant les enfants. Le taux de décisions légales impliquant le père, soit en garde exclusive ou en garde partagée, a fait un bon de plus de 20 %. Cela semble indiquer une tendance partagée entre les pères qui tendent à s'engager davantage dans l'ensemble des sphères de la vie de leurs enfants et la société qui tend à reconnaître et favoriser l'implication paternelle.

Cette tendance à supporter les pères dans leur engagement auprès de leurs enfants semble cependant perdre du terrain lorsque l'on considère les pères en contexte de vulnérabilité. Il appert que la recherche et les interventions visent le plus souvent les pères provenant de milieux favorisés (Dubeau, Demontigny, Devault, & Lacharité, 2013). Aussi, il semble que la quasi absence de données sur les pères en contexte de vulnérabilité fait en sorte qu'il est difficile d'avoir accès à une vision globale à la fois de leurs besoins ainsi que de l'existence et de la qualité des interventions visant à y répondre (Dubeau et al., 2013). Nous verrons que cette absence de données et les difficultés qui en découlent sont également présentes dans la réalité des pères incarcérés.

Afin de conclure sur l'évolution du rôle de père et la reconnaissance des impacts de son implication dans le développement de l'enfant, il est évident que le rôle de père a subi une profonde transformation au fil du temps. Le contexte sociohistorique et l'évolution des mœurs ont amené les pères à assumer un rôle de plus en plus important et diversifié auprès de leur enfant. L'investissement du père trouve écho dans la recherche qui démontre l'importance du lien en identifiant les fonctions liées à la paternité (De Montigny, Devault, & Gervais, 2012; Dubeau & Devault, 2012; Lacharité & Gagnier, 2009). Les institutions emboîtent également le pas en adoptant des mesures favorisant le lien père-enfant. À propos de l'intérêt manifesté par les chercheurs en regard de la paternité, Annie Devault (2010) exprime ceci : « Cela est heureux puisque cet objet de recherche cumulait un net retard comparativement à la littérature scientifique existante sur la maternité. » (p. 219).

Ce retard dans les études, qui a bien souvent fait équivaloir parents et mères, est également observable dans les pratiques destinées aux pères dans les programmes psychosociaux et les services de santé¹. Rappelons simplement les écarts qui persistent entre la reconnaissance de l'importance cruciale du soutien offert par le père à la mère dans l'exercice des responsabilités parentales (De Montigny, Devault, Lacharité, & Dubeau, 2010) et les pratiques ajustées aux pères (Deslauriers & Villeneuve, 2012). Le

¹ Une étude réalisée au Québec auprès de 203 professionnels de la santé a révélé que ceux-ci avaient une perception négative envers les pères d'enfants d'âge préscolaire. Ces professionnels préféreraient interagir avec les mères qu'ils considéraient comme étant plus intéressées par le bien-être de l'enfant (Lacharité et al., 2005).

père n'est pas qu'un tiers dans la vie des enfants, il a son propre corridor de lien et d'attachement à établir, maintenir et restaurer.

Force est de reconnaître que les avancées en recherche et les mentalités s'influencent. En même temps, il faut demeurer vigilant parce qu'on constate encore un écart important entre le discours sur les pères, les mentalités et la pratique.

Finalement, selon Devault (2010), la recherche sur la paternité ayant été effectuée durant les années 70 et 80 a permis d'acquérir des connaissances sur la paternité en général alors que la recherche actuelle se centre sur les divers contextes d'exercice de la paternité. Les prochaines sections visent à rendre compte d'un de ces contextes, soit l'incarcération du père.

Incarcération du père

L'incarcération du père, qui s'inscrit dans un parcours de vie souvent déjà difficile et mouvementé, peut engendrer une crise familiale d'une grande complexité. Nous tenterons ici de nous approcher du vécu des familles, principalement des pères, et d'exposer les connaissances acquises à ce jour par la recherche scientifique sur le sujet. Nous le ferons non pas sous l'angle de la description d'un type particulier de père, mais bien sous l'angle d'un contexte particulier d'exercice de la paternité. Cela n'exclut cependant pas l'impact possible de facteurs individuels et de vulnérabilités spécifiques. Cette position s'avère essentielle afin de s'écarter de tout jugement moral dans le

traitement de ce sujet sensible, sensible car nous sommes tous, à divers degrés, rejoints par les sanctions morales. De prime abord, nous aborderons l'ampleur du phénomène au Canada pour ensuite exposer les impacts connus à ce jour sur les membres de la famille nucléaire.

Prévalence des pères incarcérés au Canada

Au Canada, les données rapportant le nombre de détenus fédéraux ayant des enfants n'ont pas été mises à jour depuis un bon nombre d'années. Selon Withers et Folsom (2008), cette absence de données démographiques entrave l'élaboration de plans d'intervention, de politiques et de programmes visant à soutenir cette population¹. Or, il semble que ce manque de données ne soit pas l'exception, car selon Villeneuve (2010) : « Peu de mesures s'intéressent spécifiquement aux pères dans les politiques sociales du Québec. » (p. 199). Ainsi, les données étant rapportées ici sont faibles en terme de fiabilité, car elles datent de plusieurs années ou sont basées sur des estimations².

¹ Il est encore fréquent que les programmes psychosociaux spécialisés destinés aux détenus passent complètement sous silence leur réalité de père et ne reconnaissent pas le lien aux enfants comme des leviers motivationnels pour la réadaptation, la réduction des dépendances ou la réinsertion sociale (Ex. Landry, Brochu, & Patenaude, 2013), où il est possible de noter qu'aucune thématique abordée dans les ateliers d'intervention ne concerne la parentalité ou la grand-parentalité).

² Il y a lieu de questionner cette absence de données régulières et fiables sur la paternité des détenus. Est-ce symptomatique d'un évitement à peine voilé du caractère délicat des enjeux liés aux décisions de maintien des liens avec les enfants, d'aménagement de conditions facilitant les visites et les activités en milieu carcéral? Quels sont les raisons qui justifient et font perdurer cet « angle mort statistique »?

Néanmoins, une enquête canadienne menée auprès de détenus fédéraux (Foran, 1995), montrait que 59 % des détenus en institutions fédérales avaient des enfants ou des beaux-enfants. Puis, en 2005, Lafortune et al. estimaient que sur les 31 000 détenus fédéraux, il y avait 60 % de pères avec en moyenne 1 à 2 enfants par famille. Finalement, en 2008, Withers et Folsom estimaient qu'au Canada, il y avait 357 604 enfants dont le père était incarcéré, c'est-à-dire 5 % de la population âgée de 19 ans et moins. Les données récentes découlent donc d'estimations, mais permettent d'apprécier l'ampleur du phénomène et la pertinence de s'intéresser à cette réalité.

Impacts de l'incarcération du père

La crise suscitée par l'incarcération du père a de profondes répercussions sur chacun des membres de la famille. Différentes définitions de la crise familiale ont été proposées dans la documentation scientifique (Touchette, 2005). Patterson (2002) définit la crise familiale comme une période significative de déséquilibre, de désorganisation et de perturbation dans la famille. Ces désorganisations et déséquilibres résulteraient de l'excès persistant des demandes formelles familiales par rapport aux ressources de la famille (Pauzé & Touchette, 2012). Les crises familiales peuvent générer des impasses relationnelles, amplifier les tendances déjà présentes et provoquer des dysfonctionnements et ruptures de liens (Touchette, 2005). Les conséquences peuvent être d'ordre psychologique, relationnel, comportemental, physique, économique et social. Ainsi, les répercussions de l'incarcération peuvent s'avérer difficiles, voire néfastes pour la famille. La manière dont le système familial et chacun de ses membres

traverseront la crise dépend bien évidemment des caractéristiques personnelles de chacun, mais également de la qualité de la relation conjugale et de l'engagement du père avant l'arrestation (Lafortune et al., 2004), de la nature de la criminalité (Lafortune et al., 2004) et de la durée de la sentence (Hairston, 1995).

Pour être en mesure de saisir l'expérience de ces familles, il semble essentiel de porter une attention particulière aux répercussions de l'incarcération du père sur chacun des membres de la famille. La présentation de ces impacts exige de séparer cette section en trois parties distinctes, soit une pour les enfants, une pour la mère ainsi qu'une pour le père. Cela peut, à tort, donner l'impression que les impacts de chacun sont hiérarchiques et détachables. Or, il en est tout autrement. L'ensemble des répercussions identifiées doit être considéré de manière circulaire. Chacun des effets rebondit sur les autres pour créer un assemblage chaque fois singulier, le moment et la durée de l'incarcération survenant dans une histoire de couple et de famille déjà amorcée.

Impacts sur les enfants

L'incarcération du père entraîne des conséquences de diverses natures chez les enfants. La recherche scientifique a montré que les répercussions peuvent être d'ordre psychologique, comportemental, physique et social.

Parmi les conséquences psychologiques, il y a l'angoisse d'abandon, le repli sur soi, les phobies nocturnes, la tristesse, l'anxiété et les symptômes régressifs tels l'énurésie et

le fait de sucer son pouce (Beatty, 1997; Carr, 1995; Gabel, 1992/1995; Johnston 1995). De plus, lorsque l'incarcération entraîne d'importants symptômes psychologiques chez le père, il est possible d'observer des éléments de parentification chez l'enfant où celui-ci tend à taire ses propres difficultés et à adopter une attitude et des comportements de soins envers son père (Beatty, 1997).

En ce qui concerne les manifestations comportementales retrouvées chez les enfants, il y a, entre autres, le manque de discipline et la délinquance (Beatty, 1997; Eddy, Powell, Szucka, McCool, & Kuntz, 2001; Shaw, 1987). De plus, il semble que les enfants dont le père est incarcéré présentent de nombreuses difficultés à l'école telles que l'absentéisme et la diminution du rendement scolaire (Gabel, 1992).

En ce qui a trait aux symptômes physiques, Gabel (1992) rapporte que les enfants peuvent présenter de l'insomnie, se plaindre de maux de tête ou de ventre et souffrir d'otites à répétition.

Sur le plan social, l'élément central identifié par la recherche concerne la stigmatisation vécue par l'ensemble de la famille. Sur ce, Lafortune et al. (2004) soulignent que tout comme la mère, « les enfants peuvent se sentir stigmatisés par leurs professeurs ou par les autres enfants. » (p. 5).

Gabel et Shindledecker (1993) rapportent que l'incarcération du père a des conséquences différentes selon le genre de l'enfant. Il semble que les filles présentent davantage de difficultés liées à leurs capacités de concentration et d'apprentissage alors que la fuite, l'agressivité et la délinquance soient plutôt le lot des garçons.

Selon Lafortune et al. (2005), l'âge de l'enfant a un impact sur la manière dont il compose avec l'incarcération du père. D'abord, il semble que les enfants d'âge préscolaire soient susceptibles de présenter des symptômes physiques tels les douleurs à la tête et au ventre. De plus, l'angoisse d'abandon ainsi que les difficultés relationnelles sont également associées majoritairement à ce groupe d'âge. Ensuite, il semble que les enfants d'âge scolaire soient davantage susceptibles de présenter des problématiques sociales et scolaires. Par ailleurs, Lafortune et al. (2004) soulignent que l'agressivité et l'anxiété représentent les éléments centraux et hautement problématiques chez les enfants de 11 à 14 ans et ils ajoutent ceci : « À force de troubles scolaires, de comportements d'opposition et de troubles de la conduite, ces enfants sont donc à risque de délinquance. » (p. 6).

Dans le même ordre d'idées, la littérature scientifique identifie un risque important de transmission intergénérationnelle entre les parents délinquants et leurs enfants. En fait, la recherche montre qu'un enfant dont l'un des parents fut incarcéré à un moment au cours de sa vie a 5 à 6 fois plus de chance d'être judiciairisé à son tour (Barnhill, 1996). Aussi, en 2008, Withers et Folsom estimaient que les enfants de pères détenus en

institution fédérale sont de 2 à 4 fois plus susceptibles d'avoir eux-mêmes des démêlés avec la justice. D'ailleurs, selon Pauzé, Toupin et Mercier (2000), dans la clientèle des centres jeunesse du Québec, il y a entre 12 et 32 % des enfants qui ont au moins un parent qui fut judiciairisé au cours de sa vie. Pour expliquer ce phénomène, Lafortune et al. (2004) s'inspirent des travaux de Loeber et Dishion (1983) et identifient trois éléments de la vie familiale avec un parent criminel pouvant représenter des facteurs de risque de la délinquance future de ces enfants. Les facteurs sont identifiés dans le Tableau 2.

Tableau 2

Facteurs de risque de délinquance chez les enfants d'un parent criminel

1.	Les conflits répétitifs entre le parent et l'enfant, ainsi que le climat de discorde et la violence familiale élevée.
2.	La négligence, le manque de supervision, notamment pour les devoirs scolaires occasionnant les échecs, ainsi qu'une discipline sévère ou inconsistante.
3.	L'exposition à des valeurs ou conduites familiales déviantes comme l'abus de drogues et d'alcool.

L'incarcération d'un père représente sans aucun doute une forme de cassure, de fracture et de discontinuité dans l'organisation de la vie courante et dans les liens. Or, la nature et la portée de cette expérience doivent être pensées en termes d'assemblage multifactoriel. L'ensemble des vulnérabilités et des ressources ainsi que le cumul des sources de stress sont à considérer de manière attentive en évitant les préjugés et les raccourcis de pensée.

Impacts sur la mère et conjointe

On ne peut évoquer le maintien du lien père-enfant durant l'incarcération en oubliant la mère des enfants. Tout au long de la détention, la mère joue un rôle central de médiation dans l'exercice de la paternité du père (Clarke et al., 2005). Barette et al. (2002) soulignent que les pères entretenant de bons liens avec la mère de leurs enfants voyaient ces derniers plus souvent que ceux qui n'entretenaient pas de bons liens.

Pour faire le portrait de l'expérience de ces femmes, Barette et al. (2002) identifient la présence de deux ruptures chez la mère des enfants dont le père est incarcéré. Dans un premier temps, il y a la rupture provoquée par la restriction des contacts autorisés au pénitencier. Puis, dans un deuxième temps, il y a la rupture sociale entraînée par la stigmatisation, par la sanction sociale, dont le détenu et sa famille font l'objet. Pour étayer cette deuxième rupture, Barette et al. (2002) soulignent que : « l'incarcération conduit certains membres de la famille élargie ou du cercle d'amis à prendre leur distance non seulement vis-à-vis du détenu, mais aussi de sa conjointe, dans un processus de mise à l'écart. » (p. 42).

L'incarcération du père entraîne généralement un important état de choc chez la conjointe (Carr, 1995). Suite à cet état de stupeur préalable, il semble que la conjointe soit confrontée à des sentiments de tristesse et de colère ainsi qu'à des symptômes dépressifs et somatiques (Accordino & Guernsey, 1998). Puis la conjointe, se retrouvant seule à assumer l'organisation de la vie familiale, peut être soumise à de nombreuses inquiétudes. Parmi celles-ci, il y a la crise financière relative à la perte du revenu du père. En effet, la forte diminution du revenu familial peut entraîner la précarité financière de la famille et, par conséquent, l'éviction du logement ainsi que des besoins d'ordre alimentaire et vestimentaire (Carr, 1995). De plus, la conjointe peut craindre de vivre de l'isolement provoqué par la stigmatisation (Carr, 1995). En plus du choc et des inquiétudes, la femme peut vivre un fort sentiment de honte qui l'amène à vouloir

dissimuler la réalité de l'incarcération de son conjoint à ses proches et, principalement, aux enfants (Withers, 2001).

Impacts sur le père

Dans cette section, nous nous concentrerons sur les données quantitatives issues des études disponibles reflétant certains impacts de l'incarcération sur le père. Nous aborderons plus loin, dans la section réservée à l'expérience des pères, les impacts ayant été mis en lumière par quelques recherches qualitatives.

De prime abord, la recherche démontre que l'incarcération du père entraîne pour ce dernier une forme de rupture de lien avec ses enfants. La mère étant habituellement le tuteur légal des enfants durant l'incarcération du père, cette rupture semble être modulée selon le statut civil du père antérieurement à la détention (Hairston, 1989; 1998). En effet, selon Hairston (1989), 62 % des détenus mariés recevaient la visite régulière de leurs enfants. Ce nombre diminuait considérablement à 42 % pour les pères séparés ou divorcés et seulement 20 % pour les pères célibataires. De plus, 20 % des pères affirmaient ne pas avoir de visite de leurs enfants dû au refus de la mère et des conflits entre les parents (Hairston, 1998). Ce chiffre coïncide avec une recherche menée en 2000 par Mumola qui stipule que 20 % des pères détenus mentionnaient entretenir une relation conflictuelle avec la mère de leurs enfants.

Dans le même ordre d'idées, Withers et Folsom (2008) ont mené une recherche auprès de 534 pères détenus en institution fédérale canadienne qui mentionne que les pères entretenaient davantage de contacts téléphoniques (69 %) et de contacts par courrier (50 %) que de contacts directs par le biais de visites (16 %). Il semble également que la mère joue un rôle central dans l'actualisation des visites, car leur étude montre que plus de 80 % des enfants de pères incarcérés habitent avec leur mère (Withers & Folsom, 2008). Sur ce, ils expliquent ceci : « [...] seul un tuteur légal peut accompagner un enfant d'âge mineur pour visiter une personne détenue dans un établissement fédéral. » (Withers & Folsom, 2008, p. 15). Cela confère un pouvoir immense au tuteur légal sur la relation père-enfant. Pour qu'il y ait des contacts, le tuteur doit accepter d'accompagner l'enfant ou accepter de signer une procuration à un autre adulte.

Les informations recueillies au sein des diverses recherches sur l'incarcération du père nous amène à un constat. Tel qu'il en est pour la recherche sur la paternité en général, la recherche sur les pères incarcérés est principalement de nature quantitative et, bien que dévoilant des données importantes, ne nous permettent pas d'avoir accès à la parole des pères, à leur expérience. Ainsi, les données exposées dans cette section sur les impacts de l'incarcération sur le père dévoilent davantage les impacts de l'incarcération sur la fréquence et le type de contact père-enfant que sur le vécu du père. Les recherches recueillant le récit des pères incarcérés sont récentes et peu nombreuses. Elles permettent cependant d'avoir accès à cette parole des pères incarcérés et à s'approcher de leur

expérience. La prochaine section vise à rendre compte de cette expérience par le biais des résultats de trois recherches qualitatives ayant été menées auprès de pères incarcérés.

Expérience des pères – Données qualitatives

Afin de nous approcher de l'expérience des pères incarcérés et compte tenu des difficultés d'accès à un prélèvement direct de données auprès de pères détenus dans le cadre d'un essai, nous avons choisi de présenter des études qualitatives ayant été menées auprès de pères incarcérés et nous donnant accès au récit des pères. Parmi les recherches ayant utilisé en tout ou en partie un devis qualitatif, nous en avons sélectionné trois qui proviennent de pays et de groupes de recherche différents. Nous avons choisi ces recherches sur la base de l'espace qu'elles allouent au discours des pères en rendant disponible des extraits d'entrevues afin d'illustrer leurs résultats présentés sous forme de thèmes qu'ils ont fait émerger du récit des pères incarcérés. C'est à travers la parole de ces pères et l'analyse de leur discours effectuée par les chercheurs que nous chercherons à approfondir notre compréhension de leur expérience.

Trois recherches qualitatives

Dans un premier temps, nous présentons les contextes et objectifs de ces trois recherches. Les impacts de l'incarcération nommés dans les résultats sous forme de thèmes sont ceux identifiés par les chercheurs de ces études comme émergeant du discours qu'ils ont recueilli auprès des pères rencontrés. Les thèmes identifiés par les

études sont appuyés sur les extraits du récit de ces pères, extraits que nous reprenons. La provenance de chacun des extraits rappelés dans cet essai est spécifiée.

La première recherche, celle d'Arditti, Smock et Parkman (2005), porte sur 51 hommes incarcérés en pénitencier à sécurité minimale aux États-Unis. Pour être éligibles à cette recherche, les hommes devaient être père d'au moins un enfant de moins de 18 ans et être libérés près d'un mois après l'entrevue. Les délinquants sexuels ainsi que les hommes ayant commis un acte de violence intrafamiliale étaient exclus. De manière à saisir ce que l'incarcération représentait pour ces hommes sur le plan de la paternité, les chercheurs ont utilisé une entrevue semi-structurée auprès de l'échantillon. L'entrevue s'effectuait un mois avant la libération et les questions visaient, d'une part, à recueillir des données démographiques sur les mères ainsi que sur les pères et, d'autre part, à explorer les interactions familiales avant et pendant l'incarcération. L'emphase de l'entrevue était dirigée sur la relation père-enfant durant l'incarcération. Par la suite, les réponses étaient codées à l'aide de la base de données NUDIST de façon à faire émerger les thèmes majeurs ainsi que leurs sous-catégories respectives.

La recherche de Clarke et al. (2005) a été menée au Royaume-Uni auprès de 43 pères détenus. Pour être éligibles, les pères détenus devaient répondre à cinq critères préalables : 1) être incarcéré depuis six à huit semaines avant la première entrevue; 2) avoir été évalué par le personnel du pénitencier comme étant suffisamment stable au plan émotionnel pour être en mesure de compléter les instruments de mesure

individuelle et de couple; 3) avoir l'intention de retourner auprès de leur famille après l'incarcération; 4) accepter d'être contacté après la libération de manière à fournir les informations nécessaires pour compléter l'entrevue suivante; et 5) ne pas être un délinquant sexuel. Le but de la recherche était d'approfondir les connaissances sur la perception des pères sur les répercussions de leur incarcération sur l'exercice de leur paternité. Pour s'approcher de l'expérience des pères, les chercheurs ont utilisé un protocole d'évaluation comprenant diverses mesures. Ils ont d'abord utilisé un questionnaire préalable visant à recueillir des données démographiques et à aborder les plans d'avenir des pères détenus en ce qui a trait à la famille, à l'emploi et au logement. Par la suite, une entrevue semi-structurée était passée durant l'incarcération. Cette entrevue consistait à explorer la perception des pères en ce qui a trait à leur rôle de père, à leur relation familiale ainsi qu'à leur expérience des visites et de toute autre forme de contact. Puis, une entrevue téléphonique était effectuée avec la personne responsable d'accompagner l'enfant auprès du père. Finalement, une entrevue semi-structurée était effectuée auprès des ex-détenus six semaines après leur libération.

La troisième recherche retenue pour cet essai est celle de Lafortune et al. (2005). Leur recherche a été menée au Canada auprès de 19 pères séjournant en maison de transition, sept conjointes et deux enfants. La recherche comportait trois objectifs, soit : 1) définir le rôle du père et les conséquences de son absence; 2) traduire l'expérience des familles sous une perspective temporelle; et 3) saisir l'expérience des familles dont le père est détenu ou remis en liberté. À l'instar des deux recherches précédentes,

l'entrevue semi-structurée a été utilisée afin d'obtenir des données démographiques et de s'intéresser à la perception des membres de la famille sur leur propre vécu. Lors de l'entrevue, l'emphase était mise sur les besoins ressentis, les difficultés éprouvées, les stratégies d'adaptation utilisées et la réaction de la famille à l'absence et au retour du père. Le but ultime de la recherche étant l'élaboration d'un programme d'intervention visant le maintien du lien père-enfant, l'entrevue semi-structurée visait également à obtenir des suggestions pour de nouveaux services à mettre en place. Le Tableau 3 regroupe la description sommaire des trois recherches présentées avec leurs spécificités.

Tableau 3

Recherches qualitatives sélectionnées

Auteurs	Pays	Participants	Caractéristiques spécifiques	Devis qualitatif
1. Arditti et al. (2005)	États-Unis	51	<ul style="list-style-type: none"> - Incarcérés dans un pénitencier à sécurité minimale - Seront libérés environ 1 mois après l'entrevue 	Entrevues semi-structurées
2. Clarke et al. (2005)	Royaume-Uni	43	<ul style="list-style-type: none"> - Incarcérés de 6 à 8 semaines avant la première entrevue - Évalués stables émotionnellement par le personnel 	Entrevues semi-structurées
3. Lafortune et al. (2005)	Canada	19	<ul style="list-style-type: none"> - Séjourment en maison de transition 	Entrevues semi-structurées

Rapport-Gratuit.com

Résultats

L'analyse de contenu des entrevues a permis aux chercheurs de faire émerger des thèmes importants témoignant de la perception des pères sur les impacts de leur incarcération sur leur rôle de père et le lien avec leur enfant. Ces thèmes sont : 1) l'identité; 2) le sentiment de perte; 3) la culpabilité, les regrets et la honte; 4) le rôle médiateur de la mère; 5) les enjeux organisationnels et matériels; et 6) la motivation au changement. Les données qualitatives regroupées sous forme de thèmes qui sont présentées dans la section suivante proviennent de l'une ou l'autre des études retenues et sont accompagnées d'extraits d'entrevues que nous reprenons en spécifiant leur provenance.

Identité

L'incarcération entraîne pour le père une redéfinition de l'identité paternelle (Arditti et al., 2005; Clarke et al., 2005). Il peut se sentir inadéquat face à ses enfants (Lafortune et al., 2005) et se définir comme un mauvais père par rapport au modèle culturel de la paternité (Arditti et al., 2005), comme en témoignent ces pères :

Il est évident qu'en raison du fait que je ne sois pas disponible, il y a eu des difficultés dans le rôle que j'aurais joué si je n'étais pas en prison. Cela a causé certaines difficultés. Évidemment, je ne suis pas en mesure d'être là pour les crises, pour les occasions. Parfois, les gens aimeraient que vous soyez là, mais, pour un certain nombre de raisons, vous ne l'êtes pas.¹ (Clarke et al., 2005, p. 229)

¹ Les citations présentées dans cette section sont une traduction libre de l'auteur de ce présent texte.

Ils ont beaucoup de soutien émotionnel de ma part, mais en tant que parent, je ne joue pas mon rôle, je ne peux pas les discipliner... Je suis incarcéré. (Arditti et al., 2005, p. 278)

J'ai fait ce que je pouvais derrière les barreaux. Et oui, je pense qu'elle voit... que j'ai essayé d'être une partie de sa vie. (Arditti et al., 2005, p. 279)

De plus, il peut ainsi se sentir disqualifié par rapport à ce qui est socialement attendu du père et vivre un sentiment d'impuissance et d'incapacité à assumer ses fonctions paternelles telles que la discipline et le soutien financier (Arditti et al., 2005) :

Il joue beaucoup, ne parle pas beaucoup. Quand il vient, je me sens mal à l'aise s'il est méchant. Je ne me sens pas le droit de lui dire parce que je ne suis pas là pour lui. Je suis juste là-dedans. (Clarke et al., 2005, p. 234)

Quand je suis arrivé à la prison, j'ai commencé à écrire, à envoyer des mouchoirs, des bonnets, des chaussettes... et c'est comme, cela ne paye pas les factures. Ce n'est pas en lui montrant de l'amour... Au fond, il a été élevé sans que je sois là. (Arditti et al., 2005, p. 279)

À travers leur récit, ces pères évoquent l'importance des modèles sociaux dans la définition de l'identité. Si les représentations et attentes sociales que représentent les modèles apportent une compréhension, des attentes et des représentations communes, ces pères nous rappellent qu'elles peuvent également devenir des cadres rigides où toute dérogation peut entraîner une perte de légitimité.

Sentiment de perte

Le père incarcéré fait également face à un sentiment de perte (Arditti et al., 2005; Lafortune et al., 2005). La perte peut être associée à des éléments tant quantitatifs (temps

passé avec les enfants) que qualitatifs (être moins actif dans son rôle) de la relation (Arditti et al., 2005) :

Je veux dire, il n'y a pas vraiment de relation maintenant, mais je l'aime... quand je vais sortir, je veux dire, ce sera le début d'une nouvelle relation. (Arditti et al., 2005, p. 277)

Tu n'as pas aucun contact avec tes enfants, physiquement, vous savez, c'est un peu difficile de faire passer votre message. (Clarke et al., 2005, p. 278)

Elle me manque, c'est dur pour elle, euh, de compter les jours jusqu'à ce que je revienne à la maison. Ça me rend triste quand elle sort d'ici. (Clarke et al., 2005, p. 281)

Le sentiment de perte est accompagné d'une profonde tristesse (Lafortune et al., 2005) et d'une faible estime de soi (Arditti et al., 2005) :

Je ne peux pas être un bon père en prison. Je ne suis pas là pour aider. (Arditti et al., 2005, p. 275)

Le discours des pères rappelle l'importance cruciale de la stabilité de la présence auprès de l'enfant dans la création et le maintien du lien d'attachement. Par leur discours, ils vont cependant plus loin que cet aspect quantitatif en témoignant également de la difficulté ressentie d'assumer leur rôle de père au travers des différents contacts avec leur enfant. Ainsi, en évoquant l'absence de conditions facilitantes permettant à la relation de s'actualiser de manière optimale, ils témoignent de la perte qualitative du lien.

Culpabilité, regrets, honte

La culpabilité liée à l'épreuve vécue par la famille ainsi que l'inquiétude face au bien-être des enfants sont aussi des impacts de l'incarcération sur le père (Lafortune et al., 2005), comme en témoignent ces pères :

Oui, j'étais avec ma femme, pis mon gars, quand que la SWAT a défoncé chez nous pour me ramasser. Ben ils ont traumatisé la famille parce que réveiller un enfant de six ans avec une mitraillette dans la face là euh... Disons que ce n'est pas évident. Lui, ça l'a traumatisé ben gros ce trip-là... Pis elle, elle n'a pas trouvé ça comique non plus. (Lafortune et al., 2005, p. 171)

Pis même, quand j'étais en-dedans, on... je l'ai fait suivre à l'extérieur avec ma femme par... je ne sais pas si c'est un psychologue, pour savoir ce qui arrivait là t'sais. Pour essayer de le prendre le plus tôt possible au lieu d'attendre qu'il débloque à 14-15 ans, pis qu'il se mette à être délinquant ou quelque chose comme ça. (Lafortune et al., 2005, p. 173)

Il peut aussi avoir des regrets de ne pas avoir suffisamment profité du temps passé avec ses enfants avant d'être détenu (Lafortune et al., 2005). Il peut être inquiet que la perception de ses enfants à son égard change (Arditti et al., 2005) et de perdre leur amour, leur estime et leur respect (Lafortune et al., 2005). Il peut vivre de la honte et ne pas souhaiter que ses enfants le voient en prison :

Je ne veux pas qu'il me voit ici. (Arditti et al., 2005, p. 279)

Bien qu'il existe un écart important entre l'image sociale d'un criminel et ce qui est attendu d'un parent, la parole des pères nous rappelle que ces deux réalités ne sont pas mutuellement exclusives. Leur récit montre le souci que les pères peuvent avoir du bien-être et du traitement de la souffrance de leurs enfants.

Rôle médiateur de la mère

Certains pères affirment craindre que, avec le temps qui passe, ses enfants l'oublient (Lafortune et al., 2005) et qu'il perde sa place au profit d'un autre (Lafortune et al., 2005). Aussi, puisque la mère joue un rôle central dans l'exercice de la paternité du père incarcéré, celle-ci peut être un soutien à la relation père-enfant, mais il arrive également que le père vive une perte de contrôle sur la garde et l'éducation des enfants lorsque la mère joue un rôle restrictif et exclut le père (Arditti et al., 2005; Clarke et al., 2005; Lafortune et al., 2005) :

Elle a été un support depuis que je suis en prison... elle emmène les enfants me voir sans problème. Quand mes permissions de sorties ont commencé à la dernière prison où j'étais, elle venait me chercher et me reconduire. Nous n'avons jamais eu une mauvaise relation en tant que tel. Nous sommes de très bons, de très bons amis. (Clarke et al., 2005, p. 237)

Si mon fils veut me rendre visite et la majorité de ma famille pense que c'est une bonne idée, et je pense que c'est une bonne idée. Il me dit au téléphone qu'il veut me voir, mais sa mère n'est pas d'accord. Fondamentalement, il n'y a aucun moyen, il ne peut pas venir sans son consentement. (Arditti et al., 2005, p. 282)

Souvent, y'en a qui perdent tout. Souvent tu sais, soit que leur femme les laisse, leur blonde les laisse, soit que leur famille se tasse, etc. Mais si le bonhomme a de la misère avec son ex-conjointe, son ex-femme ou les personnes qui s'occupent des enfants, puis que le gars a un certain lien pareil avec ses enfants, je pense que pour moi... ma pensée, ce serait que d'essayer de faire de quoi pour le bonhomme, pour qu'il puisse voir ses enfants à un rythme régulier. (Lafortune et al., 2005, p. 174)

Les pères témoignent de leur profonde dépendance à l'égard de la mère de leurs enfants afin de maintenir le contact avec ces derniers. Ainsi, la relation entre le père et la mère est cruciale dans le maintien du lien père-enfant. L'histoire de la famille et du

couple préalable à l’incarcération influencera la relation entre les parents et la manière dont la mère composera avec son rôle de médiation durant la détention.

Enjeux organisationnels et matériels

Si la réclusion des pères entraîne des conséquences néfastes sur la relation qu’ils entretiennent avec leurs enfants, il semble que l’organisation des lieux des prisons ainsi que les coûts associés aux moyens de communication ne facilitent guère le maintien du lien.

Les pères relatent les coûts étant associés aux communications par lettres ou par contacts téléphoniques :

Pour les longues distances, il y a des choses à améliorer là-dessus. (Lafortune et al., 2005, p. 175)

Je n’ai pas de lettres. C’est pourquoi je téléphone tous les soirs, puis je n’ai pas à écrire. Vous savez ce que je veux dire? Cela me permet d’économiser sur les timbres. (Clarke et al., 2005, p. 232)

De plus, les pères n’étant pas nécessairement incarcérés à proximité du lieu de résidence de leurs enfants, cela nécessite pour le tiers et les enfants d’effectuer une longue distance pour les visites (Arditti et al., 2005; Clarke et al., 2005; Lafortune et al., 2005). Cela demande temps et argent. De plus, pour quelqu’un n’ayant pas de voiture à sa disposition, l’organisation même du transport d’autobus ne semble pas faciliter la venue de la famille pour les visites comme en témoigne ce père :

Peut-être ce qu’il pourrait avoir c’est un autobus qui se déplace et qui amène la famille au pénitencier. Ça serait peut-être une bonne idée. Oui, le monde il

paierait les frais, c'est juste qu'il n'y en a pas qui vient juste là. Ils sont obligés de prendre le voyageur, pis de pogner un taxi après. Tsé tu les fais rendre à un métro, tu leur fais payer un tarif pis tu les fais monter. (Lafortune et al., 2005, p. 175)

Ainsi, pour que la visite ait lieu, le père doit être en accord, il doit y avoir un tiers prêt à accompagner l'enfant auprès de son père et le tiers et l'enfant doivent faire une longue route en empruntant souvent plus d'un type de transport tout en défrayant les coûts y étant associés. Cela donne une idée des contraintes et exigences qui surviennent autour de la réalisation concrète des visites. Cela demande donc force de volonté et d'organisation pour arriver à l'ultime contact père-enfant. Cela ne veut pas dire pour autant que la visite même sera à la hauteur des espérances, car celle-ci se déroule également dans un contexte particulier.

Voir son enfant en prison ne peut s'apparenter à aucun autre contact ayant lieu en milieu naturel. Le contexte même de l'incarcération interfère dans l'expression de la relation père-enfant. Au travers de leur discours, les pères évoquent plusieurs aspects de l'organisation des lieux ayant un impact sur la qualité des moments partagés avec les enfants.

D'abord, il semble que les visites se déroulent dans une salle communautaire où il y a des tables et des chaises de manière à ce que plusieurs détenus aient leurs visites en même temps. Sur le fait d'être plusieurs au même endroit, certains pères parlent de

l'absence d'intimité et évoquent le fait que l'organisation des lieux n'est pas adaptée aux enfants :

Peut-être mettre des horaires pour ceux qui ont des enfants. Parce que, un, si toi tu viens voir ton copain là-bas, pis que moi, l'autre, j'arrive avec mes quatre enfants, ben je vais te déranger. (Lafortune et al., 2005, p. 175)

Il n'y a pas rien, c'est pas organisé pour eux... pour que les enfants puissent s'amuser avec le père pis jouer. (Lafortune et al., 2005, p. 175)

Oui, juste pour les enfants. Tsé, il y a des enfants à côté pour que si tu veux jouer avec ton gars vas-y osti. Défoule toé, c'est là pour ça. Ils ont juste à mettre un matelas à terre. Mets la télé dans un coin... C'est de faire quelque chose que je peux me retrouver avec mon gars, avoir une conversation, faire des choses avec lui et non être entouré de monde. Ben qu'il y ait du monde ce n'est pas grave, mais qu'il y ait un endroit où je peux me retirer. Tsé apprendre à connaître mon gars. (Lafortune et al., 2005, p. 175)

Par leur discours, ces pères nous rappellent qu'il ne suffit pas d'être en présence physique de l'autre pour être en relation. L'expression du lien demande un contexte favorable où les conditions facilitantes, telles que la présence de matériel adapté aux intérêts des enfants, soient assurées. En l'absence de ces conditions facilitantes, l'expérience peut davantage être liée au non-lien comme en témoignent ces pères :

Ils sont trop longs pour moi. Je m'ennuie. Même si je vois mon monde, je m'ennuie. (Clarke et al., 2005, p. 234)

Personnellement, je trouve la durée des visites adéquate parce que quand vous êtes assis à une table, après quelques heures, vous avez épuisé la plupart des choses que vous avez à vous dire. L'environnement est faux, c'est une pression de seulement tenter de fabriquer une conversation. (Clarke et al., 2005, p. 234)

Ces entraves organisationnelles à l'exercice du lien rappellent l'écart entre les avancées en recherche sur la reconnaissance du rôle de père, les mentalités et la pratique. Si la recherche fait de plus en plus de place aux pères et que nous avançons

significativement quant à la reconnaissance du rôle de père dans le développement de l'enfant, cela demande du temps avant que les pratiques destinées aux pères s'y accordent. Cet écart est d'autant plus considérable lorsque le père se trouve en situation de perte de légitimité de son rôle auprès de ses enfants. Le discours des pères incarcérés montre leur perception de l'impact des enjeux organisationnels et matériels sur l'exercice de leur rôle mais démontre également leur intérêt à trouver des solutions.

Motivation au changement

Finalement, pour certains, malgré l'ensemble des impacts relationnels mentionnés ci-haut, l'incarcération peut s'avérer être un catalyseur de changement en ce sens que le père peut avoir l'intention d'être un meilleur père à sa libération et de se réhabiliter (Arditti et al., 2005; Clarke et al., 2005; Lafortune et al., 2005) :

Ben moé, c'est plate à dire, mais ça l'a un côté positif. T'sais, je me force. Je me dis qu'il faut que je me prenne en main, pis j'ai pas le droit de faire ça à... de les laisser tout seuls. Fait que ça me motive encore plus, pis j'essaie de trouver les bons moyens pour ne pas revenir en prison... pour ne pas pogner une autre sentence. (Lafortune et al., 2005, p. 176)

Avec ma famille, pis mes enfants... Oui, c'est comme si... c'est sûr que ça m'a servi de leçon parce qu'avant, les sentences provinciales, c'étaient pas des longues sentences. (Lafortune et al., 2005, p. 175)

Cette sentence m'a permis de devenir plus conscient de la relation que je n'ai pas avec mes enfants parce que je pense davantage à mon rôle de père qu'avant dans mon mode de vie insouciant. (Arditti et al., 2005, p. 277)

Le discours de ces pères montre que bien que l'incarcération puisse engendrer une rupture de lien avec les enfants, elle peut également représenter une possibilité de prise

de conscience permettant d'entreprendre d'importants changements en ce qui a trait au mode de vie criminel et la manière d'être en relation.

À travers leur récit, les pères rendent compte de l'intensité et de la complexité de leur réalité. Ils relatent non seulement les impacts néfastes de leur réclusion sur la relation qu'ils entretiennent avec leurs enfants, mais également les répercussions sur leur identité de père, le rôle médiateur de la mère sur le maintien du lien père-enfant, les coûts rendant ardues les contacts indirects (lettres, appels téléphoniques) visant à maintenir la relation ainsi que l'organisation des lieux ne permettant pas aux contacts directs (visites) d'être une expérience relationnelle optimale. Malgré tout, il semble que pour certains pères, la détention soit une expérience de réflexion permettant d'entreprendre des changements visant une meilleure qualité des liens dans l'avenir.

Ainsi, il ressort que l'incarcération pour le père est une expérience extrêmement exigeante sur le plan de la mobilisation des ressources adaptatives. En effet, le père peut être amené à vivre une profonde détresse psychologique, économique et sociale. Le contexte de l'incarcération soumet le père désirant préserver la relation avec son enfant à une grande dépendance à l'égard du tuteur de l'enfant qui a le pouvoir de rompre le lien ainsi qu'à l'égard de l'organisation institutionnelle des pénitenciers qui ne semble pas avoir été élaborée en fonction de favoriser l'exercice du rôle paternel des détenus. Le maintien du lien père-enfant dépend donc de nombreux enjeux personnels, relationnels et organisationnels.

Discussion

Dans notre société, le rôle d'agent de socialisation fût l'un des premiers à être reconnu aux pères. On attend d'un père qu'il soit un modèle pour ses enfants, qu'il assure leur protection et qu'il les guide tout au long de leur développement pour qu'ils deviennent ultimement de bons citoyens. Mais qu'arrive-t-il lorsqu'un père se retrouve incarcéré? Nos valeurs profondes et communes liées à la famille et au rôle de parents peuvent alors être profondément choquées et on peut être amené à juger hâtivement et radicalement le parent fautif. Or, face à un sujet hautement sensible comme celui-ci, la prudence est de mise car un jugement émotif et expéditif nous retirerait toute possibilité d'approfondir nos connaissances et d'élaborer des interventions permettant de soutenir ces familles en crise. Lorsque survient ladite crise, nul ne peut prédire avec précision quels seront les impacts et l'ampleur de ceux-ci sur le système familial. Les antécédents de vie, l'ampleur du parcours criminel, la santé mentale, l'état de la relation entre les parents, les contraintes et facilitations engendrées par le milieu d'incarcération vont conjuguer leurs effets et tisser la toile d'une situation qui est à la fois unique, délicate et bien souvent complexe. Quels seront alors les impacts pour telle conjointe, pour tel père, pour tel enfant, à tel moment de la trajectoire d'incarcération, que les liens soient facilités ou interrompus? Au-delà des postulats idéologiques se logent les multiples questions soulevées par l'exercice des responsabilités parentales et le maintien des liens avec les enfants en contexte d'incarcération du père. Si ces questions touchent en

premier lieu ceux qui les vivent directement, elles nous concernent tous par leur portée sociale, légale et éthique.

Bien que l'existence d'un lien d'attachement père-enfant soit désormais admis, qu'il soit démontré à ce jour que le père contribue significativement au développement optimal de l'enfant, notamment en ce qui a trait à l'autonomie, l'identité, la régulation des émotions, l'estime de soi et à l'apprentissage et que l'on sait que le maintien du lien père-enfant est un facteur pouvant influencer positivement la réhabilitation des pères détenus, force est de constater que les pénitenciers pour hommes ne sont pas organisés de manière à offrir des conditions facilitant l'exercice du rôle parental des détenus et le maintien du lien père-enfant. Il ne suffit pas de savoir pour que les connaissances trouvent écho dans le fonctionnement des institutions. La réalité des pères incarcérés incarne la rencontre de deux enjeux majeurs, soit celle de la paternité et celle de la criminalité où de multiples facteurs s'inter influencent de manière à tracer la toile d'une réalité d'une grande complexité. Nous allons donc tenter ici d'exposer certains enjeux se manifestant dans la réalité des pères incarcérés et de mettre en lumière leurs impacts sur le lien père-enfant durant l'incarcération.

L'un des premiers enjeux constaté est le retard considérable de la recherche sur la paternité. En effet, alors que l'importance du lien mère-enfant est reconnue et que le rôle maternel ne recèle presque aucun secret pour la recherche produite depuis de nombreuses décennies, la recherche sur la paternité en est, quant à elle, encore à ses débuts.

Longtemps relégué au rôle de tiers significatif, le père fut un sujet de recherche négligé. Heureusement, l'existence du lien d'attachement unique entre un père et son enfant est désormais démontrée et reconnue (De Montigny et al., 2012; Lacharité & Gagnier 2009; Paquette, 2004). Il est également démontré à ce jour que le père contribue significativement au développement optimal de l'enfant. Pour que l'enfant bénéficie de la contribution du père, le père doit avoir les meilleures conditions possibles afin de pouvoir se montrer compétent dans l'exercice de son rôle. Or, la reconnaissance de l'importance du père est récente et, bien qu'il y ait certaines démonstrations de la volonté de notre société à favoriser l'engagement paternel permettant de développer et de maintenir le lien père-enfant, le père reste le plus souvent négligé et absent des divers programmes sociaux et plans d'intervention visant à soutenir le rôle parental (Lacharité, 2012; Lacharité & Gagnier, 2009).

Ce retard en ce qui a trait à la recherche et à l'intervention est d'autant plus présent lorsqu'il s'agit de pères en contexte de vulnérabilité. Sur ce, Dubeau et al. (2013) indiquent que l'on en connaît encore très peu sur ces pères et que cette absence de données limite de manière significative la possibilité d'avoir une vision intégrée de leurs besoins ainsi que de l'existence et la qualité des interventions offertes. À titre d'exemple de la faiblesse des ressources offertes aux pères en contexte de vulnérabilité, les chercheurs nomment le peu de services légaux et psychosociaux qui leur sont offerts lorsque ceux-ci vivent une séparation conjugale empreinte de conflits ainsi que

l'existence d'un seul centre d'hébergement permettant aux pères de cohabiter avec leurs enfants (Dubeau et al., 2013).

Cette réalité de la rareté des données sur les pères s'accroît significativement lorsque l'on s'intéresse aux contextes particuliers de l'exercice de la paternité tels que l'incarcération. Cette absence de données rend inévitablement ardue la tâche de cibler leurs besoins et de développer des interventions en conséquence. Les connaissances scientifiques demandant du temps pour s'inscrire en continuité avec les us et coutumes de la société, on ne peut être surpris que les institutions pénitentiaires ne soient pas pensées en fonction d'offrir les conditions favorables aux pères souhaitant maintenir le lien avec leurs enfants. La rareté des données et les impacts de celles-ci sur le vécu des pères incarcérés nous portent à croire qu'il serait intéressant, en recherche, de travailler à faire émerger et relier les connaissances sur les pères en contexte de vulnérabilité afin d'en apprendre davantage sur les conditions favorables au maintien du lien lorsque le père ne détient pas la garde de ses enfants.

Mais il n'y a pas que l'état des connaissances qui influence la présence ou non de facteurs facilitant le maintien du lien père-enfant en pénitencier. La base même de l'application de la justice est aussi à prendre en considération. Au sein d'une communauté, les lois représentent un pacte que chacun s'engage à respecter de manière à maintenir l'ordre social. Lorsqu'une personne déroge à ce pacte, il se voit mis en marge de la société dans laquelle il n'a plus la même légitimité. Puis, le contrevenant est

soumis au jugement de ses pairs qui décideront de la punition encourue pour le crime perpétré. Ce jugement semble s'exprimer sur deux plans. D'un côté, il y a le jugement légal, institutionnel, qui s'actualise par le biais du tribunal qui ordonne la sentence qui apparaît comme étant juste en regard du crime commis et des dommages évalués. De l'autre côté, il y a le jugement moral, chargé d'émotions, qui fait en sorte que la punition encourue dépasse largement la sentence à proprement dite. Il est bien connu, par exemple, qu'un ancien prisonnier puisse avoir de la difficulté à se trouver un emploi une fois libéré. Il n'est également pas rare d'entendre certaines critiques à l'égard des conditions d'incarcération jugées trop favorables, etc.

Les pères incarcérés n'échappent pas à cette réalité du double jugement. Le fait qu'ils soient incarcérés démontre qu'ils furent soumis à la justice et que le tribunal a statué sur la sentence méritée. Or, bien qu'ils soient, sur le plan rationnel, en train de payer leur dette à la société, cela ne les empêche pas d'avoir à faire face au jugement moral omniprésent. Par exemple, au Canada, le fait d'être incarcéré ne retire pas, sur le plan légal, l'autorité parentale au parent détenu. L'autorité parentale confère aux parents le droit de garde et de surveillance ainsi que le droit de décision sur l'éducation, la sécurité et la santé de l'enfant (Éducaloi, 2014). Lorsqu'un parent est incarcéré, il perd momentanément le droit de garde de l'enfant puisque les conditions de détention ne permettent pas, du moins pour les pères, d'accueillir l'enfant. Cependant, le parent conserve les autres droits. Or, plusieurs pères mentionnent, dans les recherches qualitatives, avoir perdu tout contrôle sur la vie de leurs enfants et avoir perdu toute

légitimité d'intervenir dans la vie de leurs enfants. Certains n'ont même jamais revu leurs enfants ou n'ont pas eu de nouvelles d'eux. D'autres expriment la difficulté d'exercer leur rôle parental, soit parce qu'ils ne se sentent pas légitimes d'intervenir, soit parce que les conditions matérielles et organisationnelles (dispositions des salles de visites, durée des visites, coûts associés aux appels téléphoniques et aux timbres, distance entre le domicile des enfants et le pénitencier, etc.) ne le permettent pas. Ces pères ne perdent donc pas leurs droits au plan légal, mais ils les perdent sur le plan moral. Aussi, les pères ayant eux-mêmes été éduqués avec les valeurs sociales existantes, peuvent en venir à la conclusion qu'il est mieux pour leurs enfants qu'ils se retirent.

De plus, l'emprisonnement représente dans notre société la punition ultime qui s'applique à l'ensemble des crimes. Ce choix d'enfermer dans un lieu clos les gens qui commettent des actes hors la loi semble se baser sur deux grands principes soit, d'une part, le principe de justice qui veut que le criminel soit puni à la hauteur de son crime et, d'autre part, le principe de protection de la société qui veut que le délinquant soit isolé de la société de manière à l'empêcher de sévir à nouveau. En outre, quels sont les individus qui nécessitent le plus d'être protégés si ce n'est les enfants? En ce sens, dans le cas des pères incarcérés, les deux parents peuvent être amenés à vouloir rompre le lien père-enfant de manière à protéger leur enfant. Ce souci de protection peut être lié tant à l'impact d'être exposé au monde carcéral qu'à celui de l'influence néfaste que pourrait avoir le père délinquant. La société également, par le biais des institutions, peut être

réticente à élaborer et à mettre des stratégies en place afin de favoriser les contacts entre un enfant et son parent délinquant. L'emprisonnement semble donc créer un double enfermement, soit celui du parent délinquant mais aussi celui des membres de la famille, dont les enfants, qui demeurent à l'extérieur des murs mais pour qui l'accès à celui qui est détenu est grandement limité. C'est donc tout un système composé du père détenu, de la mère, des enfants et des intervenants en milieu carcéral qui nécessitera d'être soutenu et accompagné afin de pouvoir négocier avec la dualité que représente le souci de protection et l'importance du maintien du lien père-enfant.

Cet enjeu social de la protection des enfants soulève également un questionnement en regard de l'évaluation des compétences parentales. Est-ce qu'un parent incarcéré est automatiquement incompetent? Est-ce que les compétences parentales s'évaluent de manière dichotomique, soit le parent est compétent soit il ne l'est pas? Une avenue intéressante serait de mettre en lien l'évaluation des compétences parentales avec les différents contextes d'exercice de la parentalité. En contexte d'incarcération du parent, cela permettrait, entre autres, d'identifier et de mettre en place les conditions nécessaires afin que soit maintenu le lien père-enfant et que les pères incarcérés puissent se montrer compétents dans leur rôle parental.

Aux enjeux du manque de connaissance, du jugement moral, des exigences de l'application de la justice et du souci de protection de la société et des enfants s'ajoute celui du fonctionnement même des pénitenciers. En effet, les établissements pénitenciers

servant à appliquer les décisions judiciaires sont soumis à la logique de la loi, de la règle qui décide, qui tranche. Or, la parentalité des détenus met en opposition cette logique de la règle et la logique de l'accompagnement que nécessitent ces familles en crise et qui demandent de la nuance. L'enjeu semble donc de trouver comment conjuguer avec cette dualité afin de s'adapter à la fois aux exigences de l'application de la justice et d'offrir les meilleures conditions possibles de maintien du lien père-enfant.

Ainsi, plusieurs enjeux semblent être mis en évidence par la réalité des pères incarcérés. Le maintien du lien entre un père détenu et son enfant recèle de nombreux défis et doit faire face à plusieurs facteurs personnels, relationnels, sociaux et organisationnels qui peuvent conjuguer leurs effets et entraîner une rupture de lien. L'histoire personnelle du père, celle de la famille, la qualité des liens avant l'incarcération ainsi que la relation entre le père et la mère avant et pendant l'incarcération sont autant de facteurs personnels et relationnels qui auront une influence. Aussi, les pères incarcérés ayant grandi entouré des valeurs inhérentes à la société dans laquelle ils évoluent peuvent eux-mêmes se considérer comme illégitimes dans leur rôle et décider de se retirer pour protéger leurs enfants. Cette idée est renforcée par le jugement moral de l'ensemble de la société à l'égard des criminels ainsi que par les attentes sociales à l'égard des parents. Réussir à maintenir un lien demande énormément de volonté, de courage et de persévérance. Or, la volonté et la ténacité ne suffisent pas, car le père souhaitant maintenir le lien avec son enfant doit également faire

face à de nombreux enjeux organisationnels propres au système judiciaire et carcéral qui peuvent entraîner une rupture structurelle du lien.

D'abord, l'absence de données sur les pères incarcérés est telle qu'il est impossible de dire avec précision le nombre de pères détenus au Canada et d'établir un profil démographique de ceux-ci. Puis, tel qu'il en est pour l'ensemble de ces recherches abordant les enjeux de la paternité, celles effectuées auprès des pères incarcérés sont récentes et fort peu nombreuses. Cette méconnaissance de l'ampleur du phénomène et des besoins des familles concernées se traduit notamment par la quasi absence de plans d'intervention visant à soutenir les familles. Demandant du temps avant de s'inscrire dans les us et coutumes d'une société, les connaissances acquises au cours de la dernière décennie semblent avoir encore peu de répercussions sur les institutions, tant en ce qui a trait au soutien des familles concernées qu'en ce qui concerne l'aménagement du fonctionnement des pénitenciers qui ne tient pas compte du rôle parental des hommes détenus. En effet, pour les pères qui souhaitent maintenir le lien avec leurs enfants, la tâche n'est pas facile. Ils doivent négocier avec la distance qui sépare les pénitenciers du lieu de résidence de leurs enfants; avec les coûts associés au transport, au courrier et aux appels téléphoniques; avec la rigidité des horaires de visites; avec l'organisation matérielle des salles de visites qui ne sont pas conçues pour accueillir des enfants et avoir des moments d'intimité et avec la mère ou le tuteur légal des enfants qui peuvent, pour toutes sortes de raisons, refuser tout contact entre le père détenu et son enfant. Face à toutes ces contraintes, nombre de pères peuvent être poussés à abandonner le combat.

La rupture de lien serait alors structurelle. En effet, les institutions carcérales pour hommes n'ont pas été pensées, développées et construites en fonction de la prise en compte du rôle parental de leur clientèle ni de l'importance du lien d'attachement père-enfant, attachement démontré depuis peu. Ce manque d'accommodements favorisant le développement et le maintien du lien père-enfant durant la détention est également lié à plusieurs autres enjeux tels que les exigences de l'application de la loi, la logique de la règle sous-jacente au fonctionnement des pénitenciers, le jugement moral entourant la délinquance, le souci de protection des enfants, etc. Si l'absence de conditions favorables au maintien du lien-père-enfant s'explique, elle n'est pas sans conséquence. Rappelons ici deux de ces conséquences. D'abord, la contribution du père au développement optimal de l'attachement, de l'identité, de la régulation des émotions, de l'estime de soi et de l'apprentissage chez l'enfant, contribution qui se voit sacrifiée par la rupture du lien. Ensuite, la rupture du lien constitue également la perte d'un levier majeur pour la réhabilitation, levier souvent sous-estimé. Ces deux conséquences majeures sont-elles le prix à payer pour l'application de la justice? Pour la protection de la société et des enfants? Serait-il possible de négocier à la fois les enjeux de la criminalité, de la justice et de la parentalité afin de favoriser et préserver le lien père-enfant durant l'incarcération pour le bénéfice de chacun et de la société?

Le monde carcéral semble démontrer de l'ouverture en ce sens. En effet, les pénitenciers pour femmes existant depuis il y a un peu moins de vingt ans ont été pensés et construits en tenant compte de la parentalité de certaines détenues. Permettant des

visites d'une plus longue durée, voire la cohabitation mère-enfant dans un environnement davantage adapté à l'exercice du rôle parental, ces adaptations démontrent le souci de tenir compte de l'importance du lien entre un parent et son enfant. Sachant l'avance considérable que les mères ont eue tant dans la recherche que dans la reconnaissance de l'importance de leur rôle auprès de l'enfant, on ne peut être surpris que celles-ci aient bénéficié en premier lieu de l'adaptation du milieu carcéral à la réalité de la parentalité de certains détenus. Il serait peut-être temps maintenant d'élargir cette reconnaissance de l'importance du rôle parental aux pénitenciers pour hommes et d'établir ainsi une correspondance entre les connaissances, les mentalités et les pratiques destinées aux hommes, aux pères.

Nous ne pouvons terminer cet essai sans en aborder les limites. Nous reconnaissons dans un premier temps le caractère exploratoire de l'essai lié, d'une part à la rareté de la recherche sur le sujet et, d'autre part, à la complexité de l'objet à l'étude. De plus, tel que mentionné précédemment, l'accès à la population carcérale étant limité et exigeant des démarches dépassant largement le cadre d'un essai, nous avons fait le choix de présenter les résultats de recherches qualitatives nous donnant accès à des passages d'entrevues menées auprès de pères incarcérés plutôt que de recueillir directement des données qualitatives auprès de ceux-ci. Si cette démarche nous a permis de nous approcher de l'expérience des pères détenus, elle ne nous a pas permis de produire de nouvelles données. Pour ces mêmes raisons, nous ne fûmes pas en mesure d'exposer, à l'instar des pères, le point de vue des mères et des enfants sur leur vécu durant

l'incarcération du père. Il s'agit là d'une autre limite de l'essai en ce sens qu'il ne nous a pas permis d'avoir une vue d'ensemble sur le vécu de ces familles en crise.

En outre, le simple fait d'aborder ce sujet est exigeant, car il est empreint de tabous et soulève de nombreux enjeux de valeurs. Face à des réalités d'une telle complexité, il apert que les connaissances ne suffisent pas. Pour que les institutions s'adaptent aux nouvelles connaissances, celles-ci doivent être absorbées de manière à transformer les mentalités. Or, si traiter de ce sujet semble exposer la limite de l'adaptation à la connaissance, cela permet tout de même de nous sensibiliser au vécu et au risque de rupture de lien encouru par les pères incarcérés et leurs enfants.

Conclusion

Cet essai de nature théorique avait pour objectif d'explorer ce qu'il advient du lien père-enfant durant l'incarcération du père. Après nous être souciés d'inscrire notre présentation des rares études sur cette thématique dans le contexte plus large des recherches sur la paternité, nous avons porté une attention plus fine aux enjeux particuliers soulevés par l'expérience de retrait social et d'incarcération. Les données recueillies par les recherches pionnières dans le domaine permettent d'affirmer que les pères détenus et les membres de leur famille peuvent être soumis à des sources importantes de pression et de stress. Nous savons également que l'incarcération entraîne inévitablement une forme de rupture de lien entre le père et son enfant et que l'ampleur de cette rupture dépend de plusieurs facteurs personnels, relationnels, sociaux et organisationnels.

Une des constatations importantes soulevées est que, fondamentalement, les pères incarcérés sont bien membres de la plus vaste confrérie des pères. Les trajectoires de vie, les problématiques et les situations de vulnérabilité agissent toutefois comme des amplificateurs de tendances ou des réducteurs d'opportunités. C'est sous une forme d'indifférence ou de sanction morale collective que semblent s'amplifier les écarts entre ce qui est connu et documenté à propos de l'importance des pères dans la vie des enfants et la réalité des pères incarcérés. Bien qu'il demeure absolument crucial de considérer comme singulière chacune des situations d'exercice de la paternité ou de maintien des

liens avec les enfants pour des pères incarcérés, il semble subsister une espèce de silence inconfortable autour des questions soulevées par cette réalité délicate et complexe. L'absence de données descriptives sur les pères incarcérés dans les statistiques gouvernementales et la rareté des études sur cette thématique parlent d'elles-mêmes.

De plus, le retard cumulé de la recherche sur la paternité contrairement à celle sur la maternité, la reconnaissance de l'importance du rôle parental qui en découle, la prédominance de la mère dans les institutions ainsi que le rôle médiateur de celle-ci entre le père et l'enfant sont autant d'enjeux de la paternité qui semblent s'exprimer avec force dans le cas des pères incarcérés.

Ces enjeux de la paternité rencontrent ceux de la criminalité tel le double jugement, légal et moral, pour former un amalgame encore bien peu différencié et peu documenté. Bien que l'on sache aujourd'hui qu'il existe un lien d'attachement père-enfant, que le père apporte une contribution majeure au développement de l'enfant, que l'incarcération du père entraîne une rupture de lien pouvant avoir des conséquences néfastes, tant pour le père que pour l'enfant, et que le maintien des liens familiaux augmente les chances de réhabilitation du père, les institutions pénitentiaires pour hommes semblent figées dans un mode de fonctionnement ne permettant pas de favoriser un questionnement rigoureux et ouvert sur les conditions pouvant ou devant favoriser le développement et le maintien du lien père-enfant.

Sur ce point particulier, force est de constater que les pénitenciers pour femmes ont une longueur d'avance. Ces institutions existantes depuis 1998 ont été pensées, élaborées et construites de manière à permettre aux femmes de pouvoir cohabiter avec leurs enfants et ainsi favoriser les liens qui les unissent. Or, les connaissances sur la paternité ont cumulé un retard considérable par rapport à celles sur la maternité. Les nouvelles connaissances demandent du temps pour s'inscrire dans les us et coutumes de la société ainsi que dans le fonctionnement de ses institutions. La société semble tout de même démontrer la volonté de favoriser l'engagement paternel et de reconnaître celui-ci comme étant essentiel au développement optimal de l'enfant. Cette volonté, perceptible dans la modification des programmes de congés parentaux ainsi que des décisions légales en matière de garde d'enfants, pourra peut-être, avec le temps, s'étendre dans l'ensemble des sphères de la société. Les pénitenciers pourront alors emboîter le pas en modifiant leurs institutions en fonction de la prise en compte de l'attachement père-enfant. Ils pourront, de cette manière, rétablir une forme d'équilibre dans le traitement social des mères et des pères et favoriser les meilleures conditions possibles pour le développement des enfants.

Au terme de cette démarche de recherche exploratoire, nous sommes à même de constater combien cette thématique soulève des tabous sociaux ou des jugements trop hâtivement bâclés. Les dimensions légales, institutionnelles, psychosociales et sociales participent à une équation qui n'autorise ni l'illusion d'une règle unique pouvant apaiser nos malaises individuels et collectifs ni aucun raccourci d'évaluation et de pensée.

Plusieurs études mettant à profit les connaissances générales sur les conditions d'exercice de la paternité et les pères en contexte de vulnérabilité devront conjuguer leurs perspectives et leurs résultats.

Références

- Accordino, M. P., & Guernsey, Jr. B. (1998). An evaluation of the relationship enhancement program with prisoners and their wives. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 42(1), 5-15.
- Ainsworth, M. S., Blehar, M. C., Waters, E., & Wall, E. (1978). *Patterns of attachment: A psychological study of the strange situation*. Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Arditti, J. A., Smock, S. A., & Parkman, T. S. (2005). "Its been hard to be a father": A qualitative exploration of incarcerated fatherhood. *Fathering*, 3(3), 267-288.
- Barette, M., Lafortune, D., Baillargeon, P., Brunelle, N., & Plante, A. (2002). *Rapport de la phase I du projet « Grandir sainement avec un père détenu »*. Rapport déposé au Comité National pour la Prévention du Crime.
- Barnhill, S. (1996). The generation at risk: Imprisoned women, their children and the grandmother caregivers. *Generation*, 20, 39-41.
- Beatty, C. (1997), *Parents in prison: Children in crisis*. Washington: Child Welfare League of America.
- Belsky, J. (1996). Parent, infant, and social contextual antecedents and father-son attachment security. *Developmental Psychology*, 32(5), 905-913.
- Billar, H. B. (1984). *Fathers and families: Patterns factors in child development*. Westport, Connecticut, London: Auburn House.
- Boudreau, G. (1989). Le rôle du père dans le développement de l'enfant : un point de vue psychanalytique. *Comportement humain*, 3, 69-83.
- Carr, C. (1995). Un réseau de soutien pour les familles des délinquants. *Forum*, 7(2), 31-33.
- Clarke, L., O'Brian, M., Godwin, H., Hemmings, J., Day, R. D., Connolly, J., & Leeson, T. V. (2005). *Fathering*, 3(3), 221-241.
- De Montigny, F., Devault A., & Gervais, C. (Dir.) (2012). *La naissance de la famille. Accompagner les parents et les enfants en période périnatale*. Montréal : Gaëtan Morin.

- De Montigny, F., Devault, A., Lacharité, C., & Dubeau, D. (2010). À la rencontre des parents : des constats issus des pratiques. *L'infirmière clinicienne*, 6(2), 1-5.
- De Montigny, F., Devault, A., Lacharité, C., Quéniart, A., Dubeau, D., & Miron, J. M. (2009). L'enseignement de la paternité dans les universités canadiennes. *Reflète*, 15, 102-119.
- Deslauriers, J.-M. (2002). L'évolution du rôle du père au Québec. *Intervention*, 1(116), 145-157.
- Deslauriers, J.-M., & Villeneuve, R. (2012). Les rencontres prénatales : un rendez-vous avec les pères à ne pas manquer. Dans F. de Montigny, A. Devault, & C. Gervais (Éds), *La naissance de la famille : accompagner les parents et les enfants en période prénatale* (pp. 198-217). Montréal : Gaëtan Morin.
- Devault, A. (2010). Contexte et enjeux de la paternité au Québec. Dans D. Blanchette, J.-Y. Desgagnés, J.-M. Deslauriers, S. G. Dufault, & G. Tremblay (Éds), *Regards sur les hommes et les masculinités*. (pp. 219-237) Québec : Presses de l'Université Laval.
- Dixon, S., Yogman, M., Tronick, E., Adamson, L., Als, H., & Brazelton, T. B. (1981). Early infant interaction with parents and strangers. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 20, 32-52.
- Dollahite, D. C., Hawkins, A. J., & Brotherson, S. E. (1997). Fatherwork: A conceptual ethic of fathering as generative work. Dans A. J. Hawkins & J. C. Dollahite (Éds), *Generative fathering: Beyond deficit perspectives* (pp. 17-35). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Dubeau, A., DeMontigny, F., Devault, D., & Lacharité, C. (2013) *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilité et leurs enfants : des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*. Rapport de recherche, Fonds de recherche Société et culture Québec.
- Dubeau, D. (1995). *Comparaison des caractéristiques interactives et relationnelles des mères et des pères avec leur enfant d'âge préscolaire* (Thèse de doctorat inédite). Université du Québec à Montréal, QC.
- Dubeau, D., & Devault, A. (2009). Mère et père, du parent au couple parental. Dans C. Lacharité & J.-P. Gagnier (Éds), *Comprendre les familles pour mieux intervenir : repères conceptuels et stratégies d'action* (chapitre 3). Montréal : Gaëtan Morin.

- Dubeau, D., & Devault, A. (2012). La transition à la paternité. Dans F. de Montigny, A. Devault, & C. Gervais (Éds), *La naissance de la famille : accompagner les parents et les enfants en période prénatale* (pp. 130-145). Montréal : Gaëtan Morin.
- Dulac, G. (1993). *La paternité : les transformations sociales récentes*. Québec : Conseil de la famille.
- Eddy, B. A., Powell, M. J., Szucka, M. H., McCool, M. L., & Kuntz, S. (2001). Challenges in research with incarcerated parents and importance in violence prevention. *American Journal of Prevention Medicine*, 20(1), 56-62.
- Éducaloi. (2014). *Perdre son autorité parentale*. Document consulté le 9 mai 2014 de www.educaloi.qc.ca
- Foran, T. (1995). Comparaison descriptive entre les caractéristiques démographiques et familiales de la population générale et la population carcérale au Canada. *Forum*, 7(2), 56-62.
- Gabel, S. (1992). Children of incarcerated and criminal parents: Adjustment, behavior, and prognosis. *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 20(1), 33-47.
- Gabel, S. (1995). Les problèmes de comportements des enfants dont les parents sont incarcérés. *Forum*, 7(2), 37-39.
- Gabel, S., & Shindlecker, R. (1993). Characteristics of children whose parents have been incarcerated. *Hospital and Community Psychiatry*, 44(7), 656-660.
- Grossman, K., Grossman, K. E., Fremmer-Bombik, E., Kindler, H., Scheuerer-Englich, H., & Zimmerman, P. (2002). The uniqueness of the child-father attachment relationship: Father's sensitive and challenging play as a pivotal variable in 16 years longitudinal study. *Social Development*, 11(3), 307-311.
- Grossman, K. E., & Grossman, K. (1998). Développement de l'attachement et adaptation psychologique du berceau au tombeau. *Enfance*, 3, 3-12.
- Hairston, C. F. (1989). Men in prison: Family characteristics and parenting views. *Journal of Offender, Counseling, Services & Rehabilitation*, 14(1), 23-30.
- Hairston, C. F. (1995). Father in prison. Dans K. Gabel & D. Johnston (Éds), *Children of incarcerated parents* (pp. 31-40). New York: Lexington Books.
- Hairston, C. F. (1998). The forgotten parent: Understanding the forces that influence incarcerated fathers' relationship with their children. *Child Welfare*, 77(5), 617-639.

- Johnston, D. (1995). Effects of parental incarceration, Dans K. Gabel & D. Johnston (Éds), *Children of incarcerated parents* (pp. 59-88). New York: Lexington Books.
- Kotelchuk, M., Zelazo, P. R., Kagan, J., & Spelke, E. (1975). Infant reaction to parental separation when left with familiar and unfamiliar adult. *The Journal of Genetic Psychology*, 126, 255-262.
- Labrell, F. (1996). Interaction de tutelle paternelle et maternelle avec le jeune enfant : la sollicitation de l'autonomie dans la deuxième année. *Enfance*, 4, 447-464.
- Lacharité, C. (2009). Les défis liés à la participation des familles dans le cadre des services visant à répondre aux besoins des enfants. Dans C. Lacharité & J.-P. Gagnier (Éds), *Comprendre les familles pour mieux intervenir : repères conceptuels et stratégies d'action* (pp. 157-182). Montréal : Gaëtan Morin.
- Lacharité, C. (2012). Les politiques sociales en périnatalité : pratiques institutionnelles et expériences personnelles. Dans F. de Montigny, A. Devault, & C. Gervais (Éds), *La naissance de la famille. Accompagner les parents et les enfants en période périnatale* (pp. 20-35). Montréal : Gaëtan Morin.
- Lacharité, C., de Montigny, F., Miron, J. M., Devault, A., Larouche, H., & Desmet, S. (2005). *Les services offerts aux familles à risque ou en difficulté : modèles conceptuels, stratégies d'action et réponses aux besoins des parents* (Document inédit). Université du Québec à Trois-Rivières, GREDEF, QC.
- Lacharité, C., & Gagnier, J.-P. (2009). *Comprendre les familles pour mieux intervenir : repères conceptuels et stratégies d'action*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Lafortune, D., Barette, M., & Brunelle, N. (2005). L'incarcération du père : expérience et besoin des familles. *Revue de criminologie*, 38(1), 163-187.
- Lafortune, D., Barette, M., Brunelle, N., Dubeau, D., Cusson, J.-F., Bellemare, D., & Plourde, C. (2004). Un père incarcéré : facteur de risque ou de protection pour ses enfants? *Psychiatrie & Violence*, 4(2). Repéré à <http://www.psychiatrieviolence.ca/articles/lafortune.pdf>
- Lamb, M. (2004). *The role of the father in child development*. New York: John Wiley & Sons.
- Lamb, M. E. (1997). *The role of the father in child development* (3^e éd.). New York: John Wiley & Sons.
- Landry, M., Brochu, S., & Patenaude, C. (2013). *L'intégration des services en toxicomanie*. Québec : Presses de l'Université Laval, Collection Toxicomanies.

- Le Camus, J. (1995). *Pères et bébé*. Paris : L'Harmattan.
- Le Camus, J. (2002). *Rester parent malgré la détention*. Paris : Érès.
- Le Camus, J. (2004). *Le vrai rôle du père*. Paris : Odile Jacob.
- Le Chanu, M., & Marcos, H. (1994). Father-child and mother-child speech: A perspective on parental roles. *European Journal of Psychology of Education*, 9(1), 3-13.
- Lemay, M. (1983). *L'éclosion psychique de l'être humain*. Paris : Édition Fleurus.
- Loeber, R., & Dishion, T. (1983). Early predictors of mal delinquency: A review. *Psychological Bulletin*, 94(1), 68-99.
- Lytton, H., & Romney, D. M. (1991). Parent's differential socialization of boys and girls: A meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 109, 267-296.
- Marvin, R. S., & Stewart, R. B. (1990). A family systems framework for the study of attachment. Dans M. T. Greenberg & D. Cicchetti (Éds), *Attachment in the preschool years: Theory, research, and intervention* (pp. 51-86). Chicago, IL: The University of Chicago Press.
- Ministère de la Justice du Québec. (2004). *Rapport du comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants*. Document consulté le 20 juin 2010 de www.justice.gouv.qc.ca
- Ministère de la Justice du Québec. (2010). *Jugements finaux (au fond) comportant une pension alimentaire pour enfants dans le cas de divorce, de séparation de corps, ou de rupture d'une union civile ou d'une union de fait (excluant les jugements en révision) inscrits au Registre des pensions alimentaires*. Document consulté le 20 juin 2010 de www.justice.gouv.qc.ca
- Mumola, C. J. (2000). *Incarcerated parents and their children*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs.
- Paquette, D. (2004). La relation père-enfant et l'ouverture au monde. *Enfance*, 56(2), 205-225.
- Patterson, J. M. (2002). Understanding family resilience. *Journal of Clinical Psychology*, 58(3), 233-246.

- Pauzé, R., & Touchette, L. (2012). L'intervention en situation de crise familiale. Dans M. Séguin, A. Brunet, & L. LeBlanc (Éds), *Intervention en situation de crise et en contexte traumatique* (pp. 74-94). Montréal : Gaëtan Morin.
- Pauzé, R., Toupin, J., & Mercier, C. (2000). *Projet F.A.S.S.* (Document inédit). Sherbrooke : Université de Sherbrooke.
- Roiphe, H., & Galenson, E. (1987). *La naissance de l'identité sexuelle*. Paris : Presses universitaires de France.
- Sandelowski, M. (2004). Qualitative méta-analyse. Dans S. Michael, A. B. Lewis-Beck, & T. Futing Liao (Éds), *Le SAGE Encyclopédie des méthodes de recherche en sciences sociales*. (p. 893). Thousand Oaks, CA: Sage Publications. doi: <http://dx.doi.org/10.4135/9781412950589.n782>
- Schaffer, H. R., & Emerson, P. E. (1964). The development of social attachment in infancy. *Monography of the Society for the Research in Child Development*, 29, 40-77.
- Shaw, R. (1987). *Children of imprisoned fathers*. London: Hodder and Stoughton.
- Statistique Canada. (2008). *Utilisation par les pères des congés parentaux payés*. Document consulté le 21 juin 2010 de www.statcan.gc.ca
- Tomasello, M., Conti-Ramsden, G., & Ewert, B. (1990). Young children's conversations with their mothers and fathers: Differences in breakdown and repair. *Journal of Child Language*, 17(1), 115-130.
- Touchette, L. (2005). *Étude de l'évolution à court et à moyen terme de jeunes âgés de 12 à 17 ans et de leur famille desservis par un programme d'intervention brève et intensive de crise* (Thèse de doctorat inédite). Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, QC.
- Van Ijzendoorn, M. H., & Bakermans-Kranenburg, M. J. (1996). Attachment representations in mothers, fathers, adolescents, and clinical groups: A meta-analytic search for normative data. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 64(1), 8-21.
- Villeneuve, R. (2010). Les hommes et les politiques sociales québécoises : l'exemple de la paternité. Dans D. Blanchette, J.-Y. Desgagnés, J.-M. Deslauriers, S. G. Dufault, & G. Tremblay (Éds), *Regards sur les hommes et les masculinités*. (pp. 200-216) Québec : Presses de l'Université Laval.

- Withers, L. (2001). *Time together: A survival guide for families and friends visiting in canadian federal prisons and the directory of canadian organizations providing services to the families of adult offenders*. Regroupement Canadien pour le bien-être des familles des prisonniers.
- Withers, L., & Folsom, J. (2008). *Analyse descriptive de la situation des pères incarcérés*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/recherche/r186-fra.shtml>. Canada : Service correctionnel du Canada.
- Yogman, M. W. (1985). La présence du père. Dans G. Delaisi de Parseval & J. Bigeargeal (Éds), *Objectif bébé* (pp. 207-222). Paris : Édition du Seuil.